



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 130 et 20 a) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif
à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable et de la Conférence
des Nations Unies sur le développement durable

Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble	3
II. Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	12
III. Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	15
IV. Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique	51
V. Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	60
VI. Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	67
VII. Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale	78
VIII. Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui	89

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 décembre 2012).



IX.	Chapitre 37. Contributions du personnel	91
X.	Récapitulatif des incidences financières	91
XI.	Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013	93
XII.	Fonds de réserve	93
XIII.	Conclusion et décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre	93

I. Vue d'ensemble

A. Introduction

1. À l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 66/288, fait sien le document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons ». Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a établi un état d'incidences sur le budget-programme du projet de résolution publié sous la cote A/66/L.56, dans lequel il informait l'Assemblée que la mise en œuvre des recommandations contenues dans le document final entraînerait un supplément de dépenses au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que des dépenses à prévoir pour l'exercice biennal 2014-2015. Cependant, en l'absence de précisions sur les modalités de mise en œuvre, le Secrétariat n'était pas en mesure de calculer, à ce stade, le montant intégral de ces incidences.

2. La Conférence marque une étape importante sur la voie du développement durable. Le document final qui y a été adopté énonce tant une vision commune de ce que doit être le développement durable qu'une marche à suivre pour concrétiser cette vision.

3. La Conférence est convenue d'une série d'engagements concernant des aspects spécifiques du développement durable. Elle a lancé un ambitieux processus visant à reconfigurer le dispositif institutionnel y relatif et amorcé la réflexion sur les stratégies et dispositifs requis pour obtenir les moyens d'exécution correspondants. Elle a de plus mis en route la formulation d'objectifs de développement durable universels, ambitieux et viables, qui permettront de cibler les mesures et les politiques voulues. Elle a pris acte de ce que l'économie verte est un moyen précieux pour éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable. L'impact de la Conférence ne sera tangible que lorsque les États Membres mettront sur pied les ambitieux dispositifs qui y sont prévus.

4. L'Organisation apporte son concours aux aspects intergouvernementaux des trois piliers du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Elle sera donc chargée d'épauler les dispositifs intergouvernementaux créés par la Conférence, dont le plus important est le forum politique de haut niveau. Les États Membres décideront de son organisation générale et de ses modalités de travail dans les prochains mois, afin qu'il puisse se réunir pour la première fois au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Cette instance devrait remplacer la Commission du développement durable et en assumer les responsabilités, en principe de manière plus probante et perceptible.

5. Comme la Conférence en est convenue, un groupe de travail doit être institué, qui présentera un rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen. Ces objectifs doivent être coordonnés avec les activités relatives au programme de développement pour l'après-2015 et en constitueront de la sorte le cœur. L'Organisation a un rôle capital à jouer dans l'élaboration de ce programme comme des objectifs de développement durable; il lui incombe à cette fin de renforcer les

capacités nationales et, à terme, de prêter son concours aux dispositifs intergouvernementaux pour ce qui est d'en contrôler l'exécution.

6. La Conférence est également convenue d'instituer un comité intergouvernemental d'experts qui sera chargé de proposer, d'ici à 2014, des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable. Elle a également décidé que se tiendrait en 2014 la troisième conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, dont les modalités de travail seront établies par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Les organismes des Nations Unies contribueront activement à ces deux entreprises.

7. Dans le document final, les organismes des Nations Unies sont vivement engagés à prendre en compte le développement durable dans leurs travaux. Les trois piliers du développement durable – développement économique, développement social et protection de l'environnement – doivent être intégrés aux processus décisionnels à tous les niveaux. Le suivi de la Conférence offre l'occasion sans pareille d'accentuer, dans le cadre du dispositif institutionnel relatif au développement durable, les synergies au sein du système des Nations Unies; celui-ci devra, à cette fin, fusionner davantage ses travaux sur les trois piliers. Cette opération permettra de renforcer notablement l'appui aux dispositifs issus de la Conférence ainsi qu'à la mise en œuvre des engagements énoncés dans le document final, mais l'Organisation aura besoin de moyens supplémentaires pour s'acquitter de cette nouvelle tâche.

B. Suite à donner aux décisions énoncées dans le document final

8. Aux termes des paragraphes 84, 86, 88, 180, 248, 249, 255, 256, 257 et 273 du document final, l'Assemblée générale :

a) A décidé de créer un forum politique de haut niveau, qui fera fond sur les forces, les expériences, les ressources et les modalités de participation ouverte de la Commission du développement durable, pour à terme remplacer celle-ci. Le forum assurera le suivi des activités de développement durable en évitant de manière rationnelle les doublons avec les structures, organes et entités existants;

b) A décidé de lancer un processus de négociation intergouvernementale ouvert, transparent et inclusif et qui relève de l'Assemblée, pour définir le format et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau, en vue d'en convoquer la première réunion au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée, et réfléchir à la nécessité de promouvoir la solidarité intergénérationnelle aux fins de la réalisation du développement durable, en tenant compte des besoins des générations futures, y compris en invitant le Secrétaire général à présenter un rapport sur cette question;

c) S'est engagée à renforcer le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement, qui favorise de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et qui est la voix autorisée des défenseurs de l'environnement mondial, a réaffirmé sa résolution 2997 (XXVII) portant création du PNUE et les autres résolutions

pertinentes qui renforcent son mandat, ainsi que la Déclaration de Nairobi (1997) et la Déclaration ministérielle de Malmö (2000), et s'est proposée d'adopter à sa soixante-septième session une résolution destinée à renforcer et reclasser le PNUE, avec les priorités suivantes :

- i) Instituer le principe de l'adhésion universelle au Conseil d'administration ainsi que d'autres mesures visant à affermir la gouvernance de ce dernier et à le rendre plus réceptif et responsable envers les États Membres;
 - ii) Doter le Programme de ressources financières sûres, stables, adéquates et accrues provenant du budget ordinaire de l'ONU et des contributions volontaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat;
 - iii) Accroître le poids du Programme et sa capacité de s'acquitter de son mandat de coordination au sein du système des Nations Unies en renforçant sa présence dans les principaux organes de coordination des Nations Unies et en lui donnant les moyens de piloter l'élaboration des stratégies relatives à l'environnement à l'échelle du système;
 - iv) Promouvoir une relation solide entre scientifiques et décideurs en s'appuyant sur les instruments, les évaluations, les groupes d'experts et les réseaux d'information internationaux existants, notamment le projet sur l'avenir de l'environnement mondial, en tant que l'un des processus visant à rassembler informations et évaluations pour étayer la prise de décisions éclairées;
 - v) Favoriser la diffusion et le partage des informations factuelles relatives à l'environnement et la sensibilisation du public aux questions environnementales cruciales et à celles qui se font jour;
 - vi) Procurer aux pays les moyens de renforcer leurs capacités et favoriser et faciliter leur accès à la technologie;
 - vii) Rationaliser progressivement les fonctions du siège à Nairobi et renforcer sa présence régionale de manière à aider les pays, à leur demande, à mettre en œuvre leurs politiques environnementales nationales, en collaborant étroitement avec d'autres entités compétentes du système des Nations Unies;
 - viii) Assurer la participation active de toutes les parties prenantes concernées en s'appuyant sur les meilleures pratiques et modèles établis par les institutions multilatérales et en étudiant de nouveaux mécanismes pour promouvoir la transparence et la participation effective de la société civile;
- d) A décidé de faire fond sur le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, sachant qu'il est indispensable de prendre des mesures coordonnées, équilibrées et intégrées pour résoudre les problèmes en matière de développement durable auxquels les petits États insulaires en développement font face, et d'organiser en 2014 une troisième conférence internationale consacrée aux petits États insulaires en développement, dont elle définira les modalités à sa soixante-septième session;
- e) A décidé de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement

durable de portée mondiale qu'elle adoptera, et de constituer, au plus tard à l'ouverture de la soixante-septième session, un groupe de travail qui comprendra 30 représentants, choisis par les États Membres au sein des cinq groupes régionaux de l'ONU afin de respecter une représentation géographique juste, équitable et équilibrée. Ce groupe définira sa méthode de travail et devra, notamment, arrêter des modalités pour garantir la pleine participation à ses travaux des parties prenantes et des spécialistes concernés de la société civile, des scientifiques et des organismes des Nations Unies, de façon à tirer parti des différents points de vue et expériences. Il présentera un rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner;

f) A affirmé que l'action de ce mécanisme devait être coordonnée et accordée avec les activités relatives au programme de développement pour l'après-2015. Les premières contributions aux travaux du groupe prendront la forme de consultations du Secrétaire général avec les gouvernements nationaux. Aux fins de fournir un appui technique à ce mécanisme et aux travaux du groupe, le Secrétaire général est prié de faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies contribue à cette initiative, et de mettre en place une équipe d'assistance technique interinstitutions et des groupes d'experts selon que de besoin, en s'appuyant sur les conseils de tous les spécialistes dans ce domaine. Des rapports sur l'état d'avancement des travaux seront régulièrement présentés à l'Assemblée;

g) A approuvé la mise en place d'un processus intergouvernemental sous ses auspices, avec l'appui technique du système des Nations Unies et dans le cadre de consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes. Il s'agira, par ce processus, d'évaluer les besoins de financement, d'examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et d'évaluer d'autres initiatives, l'objectif étant d'établir un rapport proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable qui favorise la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse en vue de réaliser les objectifs du développement durable;

h) A décidé d'instituer un comité intergouvernemental, composé de 30 experts nommés par groupes régionaux sur la base d'une représentation géographique équitable, qui sera chargé de mettre en œuvre ce processus et devra achever ses travaux d'ici à 2014;

i) S'est engagée à examiner le rapport du comité intergouvernemental et à prendre les mesures qui s'imposent;

j) A demandé aux organismes compétents des Nations Unies de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, notamment en évaluant les besoins technologiques des pays en développement, les moyens possibles de les satisfaire et la situation en matière de renforcement des capacités, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-septième session, sur la base des options définies et compte tenu des modèles existants, des recommandations concernant le mécanisme de facilitation.

C. Rapport entre les demandes formulées et le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2012-2013 et le projet de plan-programme biennal pour la période 2014-2015

9. Les activités mentionnées dans le document final entreraient dans le cadre des programmes 1, 7, 14, 15, 17 et 18 du plan-programme biennal et priorités pour la période 2012-2013, et dans le cadre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 9 (Affaires économiques et sociales), 18 (Développement économique et social en Afrique), 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Toute incidence sur le projet de plan-programme biennal pour la période 2014-2015 pour les programmes 1, 7, 14, 15, 17 et 18 sera signalée au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session en juin 2013, conformément aux dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée.

D. Principaux résultats

Forum politique de haut niveau

10. Aux paragraphes 84 à 86 du document final, les États Membres ont décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel et de lancer un processus de négociation intergouvernementale ouvert, transparent et inclusif, qui relève de l'Assemblée générale, pour définir l'organisation générale et les modalités de fonctionnement du forum en vue d'en convoquer la première réunion au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Le paragraphe 85 du document final détaille les possibles attributions de cette instance.

11. Le forum aura pour tâche de donner des orientations politiques et de formuler des recommandations concernant le développement durable. Il doit constituer une tribune dynamique propice à une concertation régulière, à l'établissement de bilans et à la définition de programmes pour la promotion du développement durable. Il doit suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des divers engagements pris en matière de développement durable. La création de cette instance a des répercussions importantes pour les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, y compris les institutions financières et commerciales multilatérales, les fonds et les programmes. On attend de cette instance qu'elle améliore la coopération et la coordination dans l'élaboration et l'exécution des programmes et politiques de développement durable. Elle pourrait également permettre de créer des synergies entre les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies qui s'occupent d'un aspect ou d'un autre du développement durable.

12. Si la responsabilité de fournir un appui au forum incombera au premier chef au Secrétariat de l'ONU, il est prévu que cette instance soit un organe intégré relevant des activités des diverses organisations du système des Nations Unies et des commissions ou mécanismes qu'elles appuient. Ainsi, le forum devra jouer un rôle central dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans les domaines thématiques et questions transversales

liés au développement durable et aux moyens de le mettre en œuvre. Ces thèmes inscrits au programme de travail du forum concernent les activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies. De même, en partageant les pratiques optimales et les expériences en matière de mise en œuvre du développement durable, le forum examinera comment les pays progressent sur la voie de l'intégration des trois dimensions du développement durable. Encore une fois, cela couvre les activités de l'ensemble des organisations du système des Nations Unies, y compris celles des commissions régionales.

13. Les incidences financières détaillées sur le budget-programme de la création du forum politique de haut niveau, dont la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales sera le secrétariat, ne seront connues qu'au moment de l'adoption de la résolution sur l'organisation générale et les modalités de fonctionnement du forum, qui interviendra plus avant dans la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

14. Pour la première session du forum, qui durera un ou deux jours et se tiendra en septembre 2013, le financement devra couvrir les services de conférence et la participation de tous les États Membres, des grands groupes et de quelques experts. En effet, il est indiqué au paragraphe 84 du document final que le forum aura un caractère universel. L'alinéa h) du paragraphe 85 fournit une bonne raison d'assurer le financement de la participation des grands groupes. En outre, on peut anticiper que le forum tiendra chaque année une session de deux semaines et des réunions supplémentaires sur cinq jours en 2014-2015, ce qui implique des coûts du même ordre. Comme mentionné précédemment, ces besoins seront précisés lorsque l'Assemblée générale adoptera une résolution sur l'organisation et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau.

15. Aux paragraphes 97 à 103 du document final est mise en relief l'importance de la dimension régionale du développement durable et des cadres régionaux. Le paragraphe 100 souligne qu'il faut apporter un appui aux organisations régionales et sous-régionales, y compris les commissions régionales des Nations Unies et leurs bureaux sous-régionaux, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre pleine et effective du développement durable et pour faciliter la cohérence et l'harmonisation institutionnelles des politiques, plans et programmes de développement pertinents, ce qui montre qu'il faut organiser des réunions régionales et sous-régionales pour préparer le travail du forum.

Petits États insulaires en développement

16. Au paragraphe 180 du document final, il est demandé que la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement se tienne en 2014. Les préparatifs de cette conférence concerneront l'ensemble des organisations du système des Nations Unies, mais le Département des affaires économiques et sociales assurera un appui pour la préparation et la tenue de la conférence, y compris l'organisation des réunions préparatoires régionales et des commissions préparatoires et la fourniture de la documentation nécessaire. Cela se fera en étroite collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Un état des incidences sur le budget-programme sera présenté sous la forme d'un document distinct au moment de l'adoption par l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, de la résolution fixant les modalités d'organisation de la conférence de 2014.

Objectifs de développement durable

17. Comme indiqué aux paragraphes 248 et 249 du document final, les États Membres ont décidé de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale. L'Assemblée générale appelle de ses vœux la création d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de proposer des objectifs de développement durable, qui devront être cohérents par rapport aux activités prévues dans le programme de développement pour l'après-2015, auxquelles ces objectifs devront être intégrés. Ce groupe de travail devra présenter son rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session. En outre, les États Membres ont également demandé que soient établis une équipe d'assistance technique interinstitutions et des groupes d'experts chargés d'appuyer ce mécanisme.

18. Le système des Nations Unies joue un rôle moteur en aidant les États Membres à élaborer des objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, pour lequel une équipe spéciale des Nations Unies a été créée. Afin de répondre à la demande d'établissement d'une équipe d'assistance technique interinstitutions, le système des Nations Unies dispose désormais d'un groupe d'appui pour les objectifs de développement durable, lequel fonctionnera jusqu'à ce que les États Membres aient jeté les bases d'un accord satisfaisant sur les objectifs. À supposer qu'en 2015 les États Membres adoptent ces objectifs dans le cadre d'un nouveau programme de développement, le système des Nations Unies aura un rôle central, celui de suivre les progrès accomplis dans le processus de réalisation desdits objectifs et d'instauration d'un développement durable, de la même façon qu'il suit actuellement les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme pour l'après-2015 aide déjà à instaurer des synergies au sein du système. La priorité nouvelle qu'est l'élaboration des objectifs de développement durable dans le cadre de ce programme a donné un nouvel élan à la collaboration entre les divers organismes du système des Nations Unies et au sein même des organisations, y compris les commissions régionales.

19. Le groupe de travail sur les objectifs de développement durable qui doit être créé devrait tenir en principe six sessions d'une semaine chacune (quatre sessions d'une semaine en 2013 et deux sessions d'une semaine en 2014). Comme indiqué au paragraphe 248 du document final, ce groupe doit garantir la pleine participation à ses consultations des parties prenantes et des spécialistes concernés de la société civile, des scientifiques et des organismes des Nations Unies.

Finance

20. Le document final appelle l'attention sur la question de savoir comment mobiliser plus efficacement des ressources au service du développement durable. Aux paragraphes 255 et 256, les États Membres ont convenu de mettre en place un processus intergouvernemental sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies, plus précisément un comité intergouvernemental, composé de 30 experts, chargé d'évaluer les besoins de financement, d'examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et d'évaluer d'autres initiatives. Ce comité intergouvernemental d'experts recevra un appui technique de la part du système des Nations Unies. Il devra proposer des options pour une

stratégie efficace de financement du développement durable qui favorise la mobilisation des ressources et leur utilisation à bon escient en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Ce travail est étroitement lié à l'objectif de renforcement du partenariat mondial (objectif du Millénaire pour le développement n° 8) pour l'après-2015 que poursuit le système des Nations Unies, sous la houlette du Département des affaires économiques et sociales et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'à l'élaboration des objectifs liés au développement durable. L'élévation du niveau d'expertise dans l'ensemble du système des Nations Unies, et en particulier au Département des affaires économiques et sociales, permettra de s'appuyer sur des informations précises pour élaborer une stratégie efficace de financement du développement durable pour l'après-2015, dans le cadre d'un partenariat mondial renforcé.

21. Aux fins de la planification, on peut s'attendre à ce que les 30 experts du comité intergouvernemental sur le financement du développement durable tiennent cinq sessions de cinq jours chacune pendant l'exercice biennal. La première réunion établira le mandat du groupe et le calendrier des réunions pour la période 2013-2014. Le document final préconise des consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes, y compris les commissions régionales, et d'autres parties prenantes.

22. Le financement servira à couvrir les coûts liés aux services de conférence et à l'intervention de consultants destinée à garantir au groupe un appui analytique de premier ordre. Les ressources serviront également à rémunérer les 30 experts, les spécialistes invités à des tables rondes et les représentants des grands groupes. Le rapport mentionné au paragraphe 255 du document final sur les options proposées pour la mise au point d'une stratégie efficace de financement du développement durable sera prêt pour mai 2014.

23. L'application des dispositions inscrites aux paragraphes 255 et 256 nécessitera vraisemblablement aussi la préparation et l'organisation de quatre demi-journées de réunions régionales (Afrique, Asie-Pacifique, Europe et Amérique latine et Caraïbes), en coopération avec les commissions régionales. Ces réunions auraient pour objet de débattre des recommandations pour le rapport et se tiendraient concomitamment avec les réunions régionales sur le développement durable prévues comme mentionné précédemment.

Registre des engagements

24. Au paragraphe 283, le Secrétaire général est invité à établir un recueil des engagements pris volontairement à la Conférence, sous forme d'un registre électronique, qui permettrait aussi d'accéder à d'autres registres d'engagements. Le registre devrait fournir des informations transparentes et accessibles au public concernant les engagements et être mis à jour régulièrement. L'ONU devra mettre en place un système d'enregistrement des engagements volontaires, gérer et mettre à jour le registre et assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de ces engagements, notamment en appuyant le travail de maintenance du site Web consacré aux politiques nationales.

Le pilier « Environnement » dans le contexte du développement durable

25. En ce qui concerne le paragraphe 88 du document final, qui préconise de renforcer et de revaloriser le rôle du PNUE, le Secrétaire général présentera,

conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un état des incidences sur le budget-programme au moment de l'adoption d'une résolution séparée par l'Assemblée à sa soixante-septième session.

E. Incidences financières des propositions

26. Le Secrétaire général considère qu'il faut donner au système des Nations Unies les moyens de remplir les missions nouvelles et supplémentaires qui découlent des décisions énoncées dans le document final. Le présent rapport fournit des estimations concernant les ressources supplémentaires qui seront nécessaires pour exécuter ces nouveaux mandats, comme indiqué dans l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée lors de l'examen de la résolution 66/288.

27. À cet effet, le Secrétariat s'efforce de couvrir les frais de l'ensemble de ses entités appelées à supporter des incidences financières suite à ces décisions. À cet égard, les chapitres du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 inclus dans le présent rapport sont les suivants : 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 9 (Affaires économiques et sociales), 18 (Développement économique et social en Afrique), 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), 22 (Développement économique et social en Asie occidentale), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 37 (Contributions du personnel). En outre, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015. Elles seront inscrites aux chapitres concernés du projet de budget-programme pour cet exercice.

28. En application du paragraphe 2 de la résolution 66/288, par lequel l'Assemblée générale fait sien le document final, la priorité doit maintenant être la mise en œuvre des décisions figurant dans la résolution.

29. À cet égard, il faut noter que de nouveaux besoins en ressources seront définis ultérieurement, en particulier lorsque l'Assemblée générale statuera sur l'organisation générale et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau et de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, et sur le renforcement et la revalorisation du rôle du PNUE, notamment.

30. Lors de l'élaboration des propositions, le Secrétaire général a pris en compte un certain nombre de considérations, notamment la nécessité pour le système des Nations Unies de monter en puissance pour mieux intégrer les aspects économique, social et environnemental de son action, en particulier au niveau des pays, et la nécessité également de veiller à ce que les organisations respectent les orientations et objectifs inscrits dans les diverses parties du document final, y compris en prenant de nouvelles initiatives et en assurant un suivi pour appuyer la mise en œuvre des décisions.

II. Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Incidences sur les services de réunion et de documentation

31. En application du paragraphe 84 du document final, il est prévu de créer un forum politique de haut niveau, qui remplacerait la Commission du développement durable. L'organisation générale et les modalités de fonctionnement du forum seront définies par les États Membres à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Si le montant des ressources nécessaires au titre des services de réunion et de documentation fournis au forum ne dépasse pas le volume des moyens actuellement affectés à la Commission du développement durable, la création de cet organe n'aura aucune incidence sur les services que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences doit assurer. Conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur, l'Assemblée générale sera informée de toute dépense supplémentaire qu'entraîneraient les décisions concernant l'organisation générale, les modalités de fonctionnement et la nature des travaux du Forum.

32. En application du paragraphe 85 k) du document final, un groupe d'experts sur le développement durable devrait tenir en 2013 une session d'une durée de cinq jours comportant 10 séances pour lesquelles des services d'interprétation seraient assurés en anglais, en français et en espagnol. Une évaluation des capacités du Département a fait apparaître que le service de ces séances ne pourrait être assuré que dans la limite des moyens disponibles. En ce qui concerne la documentation, il serait nécessaire de faire paraître 3 documents supplémentaires : 1 avant la session (dans les six langues officielles), 1 au cours de la session (uniquement en anglais) et 1 après la session (dans les six langues officielles). Le montant des ressources nécessaires au titre de la documentation en 2013 s'en trouverait augmenté de 104 700 dollars.

33. Les négociations relevant de l'Assemblée générale prévues au paragraphe 86 de la déclaration finale seront menées pendant quelque 25 jours de séance et bénéficieront de services d'interprétation dans les six langues officielles. Étant entendu que ces négociations bénéficieront de services financés au moyen des ressources affectées aux séances de l'Assemblée générale et qu'elles n'auront pas lieu en marge de ces séances, il a été déterminé qu'elles n'auraient pas d'incidence sur les ressources nécessaires au titre des services de réunion. Il faudra cependant publier quatre documents supplémentaires en 2013, à savoir trois documents au cours des négociations (uniquement en anglais) et un autre par la suite (dans les six langues officielles). Pour ce faire, un montant supplémentaire de 59 300 dollars sera nécessaire en 2013 au titre de la documentation.

34. Conformément au paragraphe 248 du document final, le groupe de travail sur les objectifs de développement durable tiendra en 2013 quatre sessions d'une durée de cinq jours comprenant 10 séances chacune et bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles et, en 2014, deux sessions d'une durée de cinq jours comprenant 10 séances chacune et bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles. Cela entraînerait une augmentation des ressources à prévoir au titre des réunions en 2013 et en 2014 s'élevant respectivement à 446 400 dollars et à 222 800 dollars. De plus, il serait nécessaire de publier 10 documents supplémentaires en 2013, à savoir 1 avant la session (dans les six langues), 6 pendant la session (uniquement en anglais) et 3 après la session (dans les six langues), ainsi que 6 documents en 2014, à savoir 1 avant la session (dans les six langues), 3 pendant la session (uniquement en anglais) et 2 après la

session (dans les six langues). Les ressources nécessaires à cet effet, d'un montant de 257 600 dollars en 2013 et de 186 600 dollars en 2014, viendraient s'ajouter à celles qui sont déjà prévues au titre de la documentation.

35. En application du paragraphe 249 du document final, le groupe d'experts tiendra également en 2013 une session d'une durée de cinq jours comprenant 10 séances et bénéficiant de services d'interprétation en anglais, en français et en espagnol. Une évaluation des capacités du Département a fait apparaître qu'il ne serait possible de répondre aux besoins liés à ces séances que dans la limite des moyens disponibles. En ce qui concerne la documentation, il serait nécessaire de faire paraître 3 documents supplémentaires, à savoir 1 avant la session (dans les six langues officielles), 1 au cours de la session (uniquement en anglais) et 1 après la session (dans les six langues officielles). Cela entraînerait une augmentation de 104 700 dollars des ressources nécessaires au titre de la documentation.

36. Conformément au paragraphe 255, il est prévu que le groupe de travail sur le financement du développement durable tiendra en 2013 trois sessions de 10 séances, d'une durée de cinq jours chacune, bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles et, en 2014, deux sessions de 10 séances, également d'une durée de cinq jours chacune et bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles. Les ressources nécessaires au titre des services de réunion s'en trouveraient augmentées d'un montant de 335 000 dollars en 2013 et de 222 800 dollars en 2014. En outre, il faudrait faire paraître 6 documents en 2013, à savoir 2 avant la session (dans les six langues officielles), 3 au cours de la session (uniquement en anglais) et 1 après la session (dans les six langues officielles), ainsi que 4 documents en 2014, à savoir 1 avant la session (dans les six langues officielles), 2 pendant la session (uniquement en anglais) et 1 après la session (dans les six langues). Cela entraînerait une augmentation des ressources nécessaires au titre de la documentation en 2013 et en 2014, se chiffrant respectivement à 172 500 dollars et à 119 000 dollars.

37. En application du paragraphe 256, le groupe d'experts sur le financement du développement durable tiendra en 2013 une session d'une durée de cinq jours comprenant 10 séances et bénéficiant de services d'interprétation en anglais, en français et en espagnol. Une évaluation des capacités du Département a fait apparaître que le service de ces séances ne pourrait être assuré que dans la limite des moyens disponibles. Quant à la documentation, il serait nécessaire de publier 3 documents supplémentaires, à savoir 1 avant la session (dans les six langues officielles), 1 pendant la session (uniquement en anglais) et 1 après la session (dans les six langues officielles), ce qui aurait pour effet de faire augmenter d'un montant de 104 700 dollars les ressources nécessaires en 2013 au titre de la documentation.

38. En application du paragraphe 226, il est prévu que l'organe d'États Membres chargé du cadre concernant les modes de consommation et de production durables tiendra une session annuelle d'une durée de deux jours, comportant quatre séances et bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles. À partir de 2013, les ressources nécessaires au titre des réunions s'en trouveraient augmentées chaque année d'un montant de 44 800 dollars. Les dates des réunions devront être déterminées en consultation avec le Département. Si toutefois les besoins associés à ces réunions devaient s'accroître, l'Assemblée générale en serait informée conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur. Il faudrait par ailleurs publier deux documents supplémentaires dans les six langues officielles, à savoir un avant la session et un après la session. À partir de 2013, un montant supplémentaire

de 113 200 dollars serait donc nécessaire chaque année au titre des services de documentation du Département. Conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur, l'Assemblée générale serait informée de toute augmentation éventuelle de ce montant.

39. Chaque année à partir de 2013, les services prévus en application du paragraphe 93 du document devraient se traduire par une augmentation de 50 900 dollars des ressources nécessaires au titre de la documentation, montant qui permettrait de financer la publication annuelle d'un document dans les six langues officielles de l'Organisation.

**Ressources supplémentaires nécessaires : 2 962 800 dollars
(1 793 800 dollars en 2012-2013 et 1 169 000 dollars en 2014-2015)**

Tableau 1
Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
1. Organes directeurs	784,2	–	784,2	–
2. Direction exécutive et administration	5 697,6	–	5 697,6	–
3. Programme de travail	605 917,1	1 793,8	607 710,9	1 169,0
4. Appui au programme	4 255,6	–	4 255,6	–
Total	616 654,5	1 793,8	618 448,3	1 169,0

Tableau 2
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	478 152,8	–	478 152,8	–
Autres dépenses de personnel	54 574,5	1 793,8	56 368,3	1 169,0
Voyages des représentants	296,8	–	296,8	–
Voyages du personnel	290,2	–	290,2	–
Services contractuels	26 010,4	–	26 010,4	–
Frais généraux de fonctionnement	3 776,7	–	3 776,7	–
Dépenses de représentation	8,4	–	8,4	–
Fournitures et accessoires	2 333,7	–	2 333,7	–
Mobilier et matériel	3 645,7	–	3 645,7	–
Subventions et contributions	47 565,3	–	47 565,3	–
Total	616 654,5	1 793,8	618 448,3	1 169,0

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

40. Un montant de 1 793 800 dollars (soit un montant non renouvelable de 1 584 900 dollars et un montant renouvelable de 208 900 dollars) couvrirait les dépenses au titre du personnel temporaire pour les réunions qui permettraient au Département d'assurer les services de conférence supplémentaires.

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel

41. Un montant de 1 169 000 dollars (à savoir un montant non renouvelable de 751 200 dollars et un montant renouvelable de 417 800 dollars) couvrirait les dépenses au titre du personnel temporaire que le Département devrait engager pour assurer les services de conférence nécessaires.

Tableau 3

Récapitulatif des ressources nécessaires au titre des services de réunion et de documentation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2014-2015	Total
Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Interprétation	826,2	535,2	1 361,4
Documentation d'avant session	407,2	305,4	712,6
Documentation de session	42,7	14,2	56,9
Documentation d'après session	517,7	314,2	831,9
Total (chapitre 2)	1 793,8	1 169,0	2 962,8

III. Chapitre 9. Affaires économiques et sociales

42. Le Département des affaires économiques et sociales et ses différentes divisions jouent un rôle fondamental dans l'appui normatif et analytique que le Secrétariat apporte aux organes et mécanismes intergouvernementaux s'occupant des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, y compris les différents dispositifs lancés à la Conférence Rio +20.

43. Dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale assigne au Département de nouvelles fonctions importantes concernant les trois dimensions du développement durable. Au cours de la phase de mise en œuvre, le Département s'efforcera de tirer le meilleur parti de la synergie et de la coopération entre ses divisions pour appuyer les différents mécanismes établis à la Conférence, et sa Division du développement durable continuera de jouer un rôle moteur essentiel en assurant d'abord le secrétariat de la Conférence puis, dorénavant, celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Cela lui permettra de renforcer l'intégration transversale du développement durable au sein du Département. La Division de

l'analyse des politiques de développement contribuera à étudier les défauts de l'analyse en matière d'objectifs de développement durable et à créer des effets de synergie avec d'autres mécanismes bénéficiant de l'appui d'organismes des Nations Unies. Les divisions s'efforceront en particulier d'unir leurs efforts pour fournir un appui à l'exécution des nouveaux mandats liés à ces objectifs, au financement du développement durable et au forum politique de haut niveau lui-même.

44. La Division du développement durable jouera un rôle directeur dans les activités visant à faciliter l'élaboration d'objectifs de développement durable et guidera les travaux de l'équipe d'assistance technique qui devrait être chargée, en application du document final, d'apporter un appui au nouveau comité intergouvernemental concernant les objectifs de développement durable. Les autres divisions participeront pleinement à ce processus. La Division du développement durable collaborera de façon particulièrement étroite avec la Division de l'analyse des politiques de développement et la Division de statistique, afin de favoriser les liens et les effets de synergie avec les activités liées au programme de développement pour l'après-2015.

45. Les participants à la Conférence ont souligné qu'il n'était guère possible de prendre des décisions éclairées en l'absence des informations statistiques et géospatiales voulues. La Division de statistique coopérera avec toutes les parties intéressées pour améliorer la base d'informations disponibles et, en particulier, pour faciliter l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs concernant les objectifs de développement durable. La Division assistera également la Commission de statistique dans ses fonctions ayant trait à des indicateurs de progrès plus généraux que le seul produit intérieur brut.

46. Les activités d'appui au groupe intergouvernemental d'experts chargé d'élaborer une stratégie de financement du développement durable seront dirigées par la Division du développement durable, mais le Bureau du financement du développement apportera également sa contribution à cet égard. Cela permettra de lier étroitement ces activités au suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la Conférence de Doha.

47. Afin de fournir un appui solide au forum politique de haut niveau dont elle assurera le secrétariat, la Division du développement durable collaborera avec l'ensemble des divisions du Département, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les thèmes dont s'occupe le forum seraient ainsi envisagés depuis une multitude de points de vue et notamment dans leurs dimensions sociale et économique. Cela permettrait également au forum d'appuyer ses débats sur des informations solides et sur une réflexion au sujet des besoins et des incidences en matière financière.

48. Les divisions coopéreront également pour aider les États Membres à assurer le suivi d'autres décisions figurant dans la déclaration finale. Cela se traduira par une intensification des travaux normatifs et analytiques du Département, de même que de ses activités de renforcement des capacités.

***Ressources supplémentaires nécessaires : 8 691 100 dollars
(3 483 500 dollars en 2012-2013 et 5 207 600 dollars en 2014-2015)***

Tableau 4
Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
1. Organes directeurs	2 973,8	1 350,0	4 323,8	700,0
2. Direction exécutive et administration	7 031,4	72,2	7 103,6	145,4
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	13 087,8	–	13 087,8	–
Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social	16 856,4	–	16 856,4	–
Sous-programme 3. Développement durable	17 302,2	1 317,2	18 619,4	2 590,6
Sous-programme 4. Statistique	31 660,9	–	31 660,9	264,3
Sous-programme 5. Population	12 685,6	–	12 685,6	–
Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement	12 715,8	348,3	13 064,1	–
Sous-programme 7. Administration publique et gestion du développement	12 815,5	–	12 815,5	–
Sous-programme 8. Gestion durable des forêts	3 250,8	–	3 250,8	–
Sous-programme 9. Financement du développement	7 003,4	395,8	7 399,2	1 340,8
Total partiel, programme de travail	137 383,6	3 483,5	140 867,1	5 041,1
4. Appui au programme	11 595,7	–	11 595,7	166,5
Total	148 979,3	3 483,5	152 462,8	5 207,6

Tableau 5
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	132 254,5	–	132 254,5	–
Autres dépenses de personnel	1 352,7	521,8	1 874,5	3 249,7
Consultants	1 856,7	518,0	2 374,7	276,0
Experts	2 355,8	726,0	3 081,8	612,0
Voyages des membres du comité d'experts	–	750,0	750,0	300,0
Voyages des représentants	2 513,6	600,0	3 113,6	400,0
Voyages du personnel	2 007,8	275,0	2 282,8	250,0
Services contractuels	3 639,7	82,7	3 722,4	61,4

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Frais généraux de fonctionnement	967,2	–	967,2	37,0
Dépenses de représentation	22,6	–	22,6	–
Fournitures et accessoires	313,5	10,0	323,5	–
Mobilier et matériel	762,2	–	762,2	21,5
Subventions et contributions	933,0	–	933,0	–
Total	148 979,3	3 483,5	152 462,8	5 207,6

A. Organes directeurs

49. En décidant dans sa résolution 66/288 de faire sien le document final, l'Assemblée générale a approuvé la décision selon laquelle la Commission du développement durable ne serait plus l'instance intergouvernementale chargée d'examiner les questions de développement durable. Pour remplacer la Commission, elle a décidé de créer le forum politique de haut niveau, qui fournira des orientations dans le domaine du développement durable. Sous réserve des décisions que l'Assemblée générale prendra à sa session en cours au sujet de l'organisation générale, du programme de travail et de la durée des travaux du forum, la Commission doit tenir sa vingtième session en 2013.

50. Les détails relatifs aux voyages qu'effectueront les membres du forum politique de haut niveau, dont la composition sera universelle, doivent être précisés au moment où les États Membres définiront les modalités de fonctionnement et les méthodes de travail du forum. Il s'agira notamment de déterminer quels membres auront droit au remboursement de leurs voyages, et dans quelle mesure. Le présent rapport ne tient donc pas compte des dépenses associées aux voyages des représentants qui participeront aux travaux du forum.

***Ressources supplémentaires nécessaires : 2 050 000 dollars
(1 350 500 dollars en 2012-2013 et 700 000 dollars en 2014-2015)***

Tableau 6

Ressources supplémentaires nécessaires au titre des organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Autres dépenses de personnel	99,7	–	99,7	–
Consultants	106,0	–	106,0	–
Experts	248,1	–	248,1	–
Heures supplémentaires	6,4	–	6,4	–
Voyages des représentants	2 047,1	600,0	2 647,1	400,0
Voyages des experts	466,5	750,0	1 216,5	300,0
Total	2 973,8	1 350,0	4 323,8	700,0

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Voyages des représentants

51. Un montant non renouvelable de 600 000 dollars financera les voyages de 30 représentants d'États Membres dans le cadre des quatre sessions d'une semaine qui seront tenues en 2013 aux fins d'établir un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable.

Voyages des experts

52. Un montant non renouvelable de 750 000 dollars couvrira les dépenses de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée permettant aux 30 experts d'assister aux cinq sessions de cinq jours que tiendra vraisemblablement le comité intergouvernemental sur le financement du développement durable. Ces sessions auront pour objectif d'évaluer les besoins de financement et l'efficacité, la cohérence et la synergie des instruments et dispositifs existants, ainsi que d'examiner d'autres initiatives. À sa 1^{re} séance, le comité définira son règlement et le calendrier de ses travaux pour 2013-2014, sachant qu'il doit soumettre son rapport d'ici à 2014. En tout, il tiendrait trois sessions en 2013 et deux en 2014.

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Voyages des représentants

53. Un montant non renouvelable de 100 000 dollars correspondrait aux dépenses annuelles qui permettraient à 10 représentants de participer aux réunions régionales sur les priorités du forum politique de haut niveau. Ces réunions régionales seront tenues avec les commissions régionales et porteront sur les thèmes clefs devant être abordés par le forum. Un montant non renouvelable de 300 000 dollars couvrira les dépenses liées aux voyages que 30 représentants d'États Membres effectueront pour participer aux deux sessions d'une semaine que tiendra le groupe de travail en 2014.

Voyages des experts

54. Un montant non renouvelable de 300 000 dollars permettra de financer les voyages, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de 30 experts dans le cadre de deux sessions de cinq jours que le comité intergouvernemental consacrerait à l'évaluation des besoins de financement et de l'efficacité, de la cohérence et de la synergie des instruments et dispositifs existants, ainsi qu'à l'examen d'autres initiatives.

B. Direction exécutive et administration

55. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé.

***Ressources supplémentaires nécessaires : 217 600 dollars
(72 200 dollars en 2012-2013 et 145 400 dollars en 2014-2015)***

Tableau 7
Ressources supplémentaires nécessaires au titre de la direction exécutive et de l'administration

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	5 722,6	–	5 722,6	–
Autres dépenses de personnel	181,2	72,2	253,4	144,4
Consultants	164,5	–	164,5	–
Voyages	556,5	–	556,5	–
Fournitures et accessoires	7,4	–	7,4	–
Mobilier et matériel	15,9	–	15,9	1,0
Subventions et contributions	383,3	–	383,3	–
Total	7 031,4	72,2	7 103,6	145,4

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

56. Un montant non renouvelable de 72 200 dollars permettrait de financer pendant six mois un emploi de temporaire classé P-3 pour fournir une aide au Bureau du Secrétaire général adjoint qui prendra pleinement part à l'action visant à favoriser la contribution du Département aux débats intergouvernementaux sur les décisions prises dans le document final. Bien que le Bureau dispose des ressources voulues pour gérer le travail des neuf sous-programmes relevant du Département, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour veiller à ce que le Département puisse contribuer efficacement et en temps voulu aux débats cruciaux menés aux soixante-septième et soixante-huitième sessions de l'Assemblée générale. Ces moyens auxiliaires aideront le Bureau à analyser et à évaluer les réponses destinées aux États Membres, au Cabinet du Secrétaire général, aux commissions régionales, aux divers organismes des Nations Unies et aux autres parties concernées et joueront un rôle important, s'agissant de permettre au Département d'apporter des contributions de fond aux débats d'importance critique qui porteront notamment sur la mise en place du forum politique de haut niveau, du comité intergouvernemental chargé d'élaborer une stratégie pour le financement du développement durable et du groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable.

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel

57. Un montant non renouvelable de 144 400 dollars permettra de continuer de financer pendant 12 mois l'emploi de temporaire (P-3), aux fins d'aider le Bureau du Secrétaire général à analyser et à évaluer les services d'appui que le Département fournit aux États Membres et au Cabinet du Secrétaire général, en collaboration avec les commissions régionales, divers organismes des Nations Unies et les autres

parties concernées. En principe, l'application des décisions prises à la soixante-septième session devrait commencer en 2014 et les ressources en question permettront alors au Bureau de superviser la mise en œuvre rapide et efficace de toutes modifications apportées au programme de travail du Département.

Mobilier et matériel

58. Un montant non renouvelable de 1 000 dollars couvrira le coût du matériel de bureautique dont aura besoin le titulaire de cet emploi de temporaire.

C. Programme de travail

Sous-programme 3. Développement durable

59. Les activités actuellement menées dans le cadre du sous-programme portent sur les services fonctionnels pour les processus intergouvernementaux sur le développement durable, avec pour objectif central de soutenir les travaux de la Commission du développement durable. L'Assemblée générale ayant décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel sur le développement durable, chargé de faire fond sur les forces, les expériences, les ressources et les modalités de participation ouverte de la Commission du développement durable pour, à terme, remplacer celle-ci, les activités menées dans le cadre du sous-programme comprendront l'appui aux travaux du Forum politique de haut niveau et, au préalable, aux négociations intergouvernementales sur la structure et les modalités de fonctionnement du Forum, qui doivent se dérouler durant la soixante-septième session de l'Assemblée.

60. Les activités et les produits qui ont été programmés pour la Commission ont été révisés à l'aune des décisions découlant du document final de la Conférence Rio +20. De nouveaux mandats ont notamment été intégrés au sous-programme, donnant lieu à des activités et des produits supplémentaires pour les exercices 2012-2013 et 2014-2015. Il s'agit en particulier des éléments suivants : mise sur pied du Forum politique de haut niveau, qui nécessitera la prestation de services fonctionnels et organisationnels et un appui aux voyages des représentants; réunions du comité intergouvernemental sur une stratégie de financement du développement durable et appui fonctionnel et autre aux travaux du comité; réunions du groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et appui fonctionnel et autre à ses travaux; services fonctionnels et autres pour d'éventuelles consultations régionales et internationales sur le Forum politique de haut niveau; travaux relatifs à un rapport mondial sur le développement durable, et élaboration et tenue d'un registre des engagements pris volontairement au service du développement durable.

Modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme pour l'exercice 2012-2013

61. L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division du développement durable. Le sous-programme est exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Produits

62. Si l'Assemblée générale doit encore préciser l'orientation et les modalités de la vingtième session de la Commission du développement durable, les produits finals de l'exercice 2012-2013 sont, à ce stade, les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations (40); séances du Conseil économique et social (8); consultations du Conseil (18); séances de la Commission du développement durable et des comités de rédaction pendant la vingtième session (1 590); séances intersessions de la Commission du développement durable et troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (34); réunions du Forum politique de haut niveau et des comités de rédaction pendant les sessions (6); réunions du Bureau de la Commission du développement durable et consultations connexes (510); réunions du Bureau du Forum politique de haut niveau et consultations (5); réunions-consultations de l'Assemblée générale sur le Forum politique de haut niveau (50); réunions du groupe de travail sur les objectifs de développement durable (40); réunions du groupe de travail sur le financement du développement durable (30);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (12); suite donnée à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2); rapport sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie »; rapport sur la promotion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables; rapport sur l'Année internationale de l'énergie durable pour tous; rapport du Forum politique de haut niveau (en fonction des décisions qui seront prises sur ses modalités de fonctionnement); rapport du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les objectifs de développement durable; rapport sur la solidarité entre les générations; et rapport sur l'intégration du développement durable dans l'action des organismes des Nations Unies;

ii) Conseil économique et social :

Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la Commission du développement durable; rapport sur la solidarité entre les générations; rapport sur l'intégration du développement durable dans l'action des organismes des Nations Unies;

iii) Commission du développement durable (vingtième session)/Forum politique de haut niveau :

a. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport d'ensemble sur les progrès accomplis sur la voie du développement durable : suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (1); rapport sur les engagements pris volontairement et les partenariats au service du développement durable; documents établis par les grands groupes à

l'intention de la Commission du développement durable (vingtième session) et du Forum politique de haut niveau (10); rapport adressé au Forum politique de haut niveau sur l'examen de la suite donnée à la Stratégie de Maurice; rapports sur les réunions régionales consacrées à la mise en œuvre (5); notes sur les réunions du Bureau de la Commission et du Bureau du Forum politique de haut niveau (10); et rapport à la Commission (vingtième session) sur le programme de travail et le cadre stratégique de la Division du développement durable;

b. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la compensation des émissions de carbone et la viabilité du tourisme : tendances, problèmes et perspectives (devant se tenir en 2012); la place des océans et des mers dans la définition des objectifs de développement durable (2012); les problèmes propres aux petits États insulaires en développement (2013); les profils de vulnérabilité-résilience des petits États insulaires en développement (2013); les objectifs de développement durable (2013); et l'accès à l'énergie (2013); réunion de groupe d'experts/séminaire sur les stratégies de financement en faveur du développement durable (2013); réunion de groupe d'experts sur le rapport sur le développement durable (2013); réunion de groupe d'experts/séminaire sur les engagements souscrits volontairement et les partenariats au service du développement durable (2013); réunion de groupe d'experts sur l'expérience acquise par divers organes intergouvernementaux chargés du développement durable; réunion de groupe d'experts sur la solidarité entre les générations; réunions régionales organisées avec les commissions régionales sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (10);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : les « sustainable development innovation briefs » (dossiers sur l'innovation en matière de développement durable (8); *Forum sur les ressources naturelles* (publication trimestrielle) (8); et le rapport mondial sur le développement durable (1);

ii) Publications isolées : compensation des émissions de carbone et viabilité du tourisme : tendances, problèmes et perspectives; la place des océans et des mers dans la définition des objectifs de développement durable;

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur les grands groupes; brochure sur les partenariats et les engagements souscrits volontairement; et dossiers de presse et d'information sur la vingtième session de la Commission du développement durable et sur le Forum politique de haut niveau sur le développement durable;

iv) Manifestations spéciales : forums sur les partenariats et les engagements souscrits volontairement, centres de formation et manifestations organisées en marge de la vingtième session de la Commission (5);

v) Activités techniques (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : site Web du Processus de Marrakech et site Web de la Division du développement durable; gestion et mise à jour des éléments suivants : bases de données sur les partenariats, les engagements souscrits volontairement, les grands groupes et l'information nationale; base de données des programmes de consommation et de production viables sur le site Web du Processus de Marrakech; base de données sur les études de cas de la Commission du développement durable;

base de données sur l'information nationale, comprenant notamment la carte mondiale des stratégies nationales de développement durable; base de connaissances sur l'économie verte et mise en commun d'informations y relatives; objectifs de développement durable; site Web du Réseau des petits États insulaires en développement; site Web d'ONU-Énergie; site Web de l'Année internationale de l'assainissement; gestion, mise à jour et enrichissement du site Web de la Division du développement durable.

Modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme pour l'exercice 2014-2015

63. Les modifications ci-après à apporter au sous-programme 3 du programme 7 du programme de travail et du budget-programme pour l'exercice 2014-2015, telles qu'expliquées en détail dans le document A/67/6 (Prog. 7), seront présentées au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session, qui se tiendra en juin 2013, en application des dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale.

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, dont le Sommet mondial pour le développement durable et Action 21

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Examen concret et consensus entre les États Membres sur les problèmes clefs du développement durable et sur les mesures prioritaires à prendre pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs fixés en matière de développement durable, notamment à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans le cadre d'Action 21

b) Élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances sur les possibilités d'action qui s'offrent et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit réalisé aux niveaux local, national, régional et international

a) Pourcentage accru d'États Membres qui se sont déclarés satisfaits du soutien et du service des processus intergouvernementaux, notamment en ce qui concerne les activités relatives à la recherche d'un consensus, au Salon du partenariat et des engagements souscrits volontairement, au Centre de formation et à la participation des grands groupes

b) i) Nombre accru de contributions des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les engagements souscrits volontairement, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience

ii) Nombre accru de consultations du site Internet de la Division du développement durable et du nombre de téléchargements depuis ce site de la part d'utilisateurs recherchant des informations, des documents et des publications

- c) Renforcement des capacités des pays en développement et en transition à formuler et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques, des cadres et des mécanismes visant à appuyer le développement durable, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes faisant l'objet d'une attention particulière
- c) i) Augmentation du nombre de pays bénéficiant de l'appui de la Division dans le cadre du sous-programme et ayant lancé des initiatives politiques et créé des programmes et des plans d'action en vue d'atteindre leurs objectifs de développement durable
- ii) Augmentation, indiquée dans des données ventilées par sexe, du nombre d'agents nationaux qui ont accumulé suffisamment de compétences et de connaissances pour appuyer concrètement la mise en œuvre des programmes et des plans d'action en faveur du développement durable

Stratégie

64. Le sous-programme relève de la Division des politiques sociales et du développement social. La stratégie vise à :

a) Promouvoir l'efficacité, la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du programme de l'ONU en matière de développement durable, notamment Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'action, en s'attachant plus particulièrement à ce que les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable soient mieux pris en compte, grâce notamment à des stratégies nationales de développement durable;

b) Fournir un appui fonctionnel efficace, notamment en développant et en analysant les politiques publiques, au Forum politique de haut niveau, au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et aux autres processus intergouvernementaux, en particulier ceux qui ont trait au développement durable;

c) Appuyer de manière concertée et cohérente les activités interinstitutionnelles menées à l'échelle du système aux fins de la réalisation des objectifs arrêtés en matière de développement durable, de la mise en œuvre d'autres engagements et de la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les travaux des organismes des Nations Unies;

d) Fournir des services de conseil et des services techniques aux États Membres, notamment les petits États insulaires en développement qui en font la demande, et organiser des programmes de formation à leur intention pour renforcer leur capacité d'établir, d'appliquer, de suivre et d'évaluer des stratégies nationales de développement durable et des plans d'action pour la consommation et la production durables, ainsi que des mesures et des stratégies de gestion de leurs ressources en eau et en énergie et d'intervention face aux changements climatiques, de même que leur capacité de mettre en place des systèmes efficaces d'information, de suivi, d'examen et d'établissement de rapports aux niveaux national et régional;

e) Renforcer la coopération avec les grands groupes et trouver de nouvelles possibilités de les associer plus étroitement aux activités menées par l'ONU dans le domaine du développement durable;

f) Entreprendre une analyse approfondie et une évaluation tendancielle et scientifique de la mise en œuvre du développement durable, notamment des enseignements tirés, des pratiques de référence et des problèmes émergents, ainsi qu'une analyse interdisciplinaire des questions liées au développement durable et notamment des moyens de le mettre en œuvre, aboutissant à l'élaboration d'un rapport mondial sur le développement durable;

g) Administrer des sites Web et des bases de données consacrés au développement durable dans une optique de transparence, de convivialité et d'accessibilité croissantes, y compris les partenariats et un registre des engagements souscrits volontairement;

h) Communiquer aux organes intergouvernementaux et aux États Membres des informations et des comptes rendus sur les partenariats et les engagements souscrits volontairement au service du développement durable.

**Ressources supplémentaires nécessaires: 3 907 800 dollars
(1 317 200 dollars en 2012-2013 et 2 590 600 dollars en 2014-2015)**

Tableau 8

Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	11 660,8	–	11 660,8	–
Dépenses communes de personnel	4 743,5	–	4 743,5	–
Autres dépenses de personnel	–	110,5	110,5	1 553,2
Consultants	220,2	308,0	528,2	216,0
Experts	347,2	686,0	1 033,2	612,0
Heures supplémentaires	7,8	–	7,8	–
Voyages du personnel	185,6	190,0	375,6	180,0
Services contractuels	–	22,7	22,7	19,4
Travaux contractuels d'imprimerie	35,7	–	35,7	–
Fournitures et accessoires	29,4	–	29,4	–
Mobilier et matériel	72,0	–	72,0	10,0
Subventions et contributions	–	–	–	–
Total	17 302,2	1 317,2	18 619,4	2 590,6

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

65. Un crédit non renouvelable de 110 500 dollars permettra de financer pour six mois en 2013 les emplois de temporaire d'un fonctionnaire P-3 et d'un agent des services généraux qui aideront à organiser les débats intergouvernementaux sur le financement du développement durable qui sont prévus pour cette année-là. Le fonctionnaire P-3 appuiera les travaux du comité d'experts sur une stratégie de financement du développement durable, notamment en organisant ses réunions et les réunions régionales, en assurant la liaison entre les coprésidents du comité et les organismes des Nations Unies pour recueillir les réponses aux demandes techniques du comité, et en organisant sur demande des séances d'information à l'intention des délégués. L'agent des services généraux appuiera également le comité d'experts dans ses travaux, notamment en s'acquittant des principales fonctions de secrétariat.

Consultants

66. Le crédit non renouvelable de 308 000 dollars permettra de financer les services d'experts dans les domaines ci-après, pour lesquels les compétences voulues n'existent pas en interne et il n'est pas rentable d'en faire l'acquisition :

a) Recherches, études et collecte et analyse de données, y compris modélisation et prévision, aux fins de l'établissement du rapport mondial sur le développement durable (2013) (150 000 dollars);

b) Recherches et analyses aux fins de l'établissement du rapport sur la solidarité entre les générations (2013) (10 000 dollars);

c) Recherches et établissement de documents d'information à l'appui des travaux du groupe de travail sur les objectifs de développement durable (2013) (50 000 dollars);

d) Études et analyses à l'appui des travaux du groupe intergouvernemental d'experts sur les stratégies de financement (2013) (60 000 dollars);

e) Mise au point d'une stratégie de communication, y compris un travail de sensibilisation des grands groupes par l'intermédiaire des médias sociaux et des consultations sous forme de dialogue en ligne avec les parties concernées sur le forum politique de haut niveau (2013) (38 000 dollars).

Experts

67. Un crédit non renouvelable de 686 000 dollars permettra de financer la participation d'experts aux réunions suivantes :

a) Réunions portant sur des questions de fond à l'appui des travaux du forum politique de haut niveau, qui doivent se tenir entre décembre 2012 et mars 2013 (2013) (50 000 dollars);

b) Cinq réunions de groupes d'experts régionaux ou mondiaux sur l'évaluation des questions de développement durable pertinentes pour le rapport mondial sur le développement durable (2013) (400 000 dollars);

c) Consultations avec les grands groupes sur des questions liées aux travaux du Groupe de travail sur les objectifs de développement durable (2013) (176 000 dollars);

d) Réunion de groupes d'experts à l'appui des travaux du comité intergouvernemental d'experts sur les stratégies de financement (2013) (40 000 dollars);

e) Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'intégration du développement durable en tant qu'élément clef du cadre général des activités (2013) (20 000 dollars).

Voyages du personnel

68. Un crédit non renouvelable de 190 000 dollars permettra de couvrir les dépenses au titre des voyages du personnel nécessaires pour assurer les activités suivantes :

a) Services fonctionnels pour les consultations internationales et régionales sur le forum politique de haut niveau (2013) (30 000 dollars);

b) Participation de fonctionnaires aux réunions régionales de l'ONU, y compris celles organisées par les commissions régionales sur des questions concernant la suite à donner à la Conférence Rio +20, notamment sur les stratégies de financement du développement durable (2013) (100 000 dollars);

c) Lancement du rapport sur le développement durable en divers lieux (2013) (60 000 dollars).

Services contractuels

69. Le crédit non renouvelable de 22 700 dollars permettra de financer les services suivants :

a) Traduction contractuelle de documents d'information pour les grands groupes (2013) (10 000 dollars);

b) Services contractuels audio, vidéo et d'appui à l'occasion des réunions des grands groupes organisées en marge des réunions d'application régionales et des travaux du forum politique de haut niveau (2013) (12 700 dollars).

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel

70. Un crédit non renouvelable de 1 553 200 dollars permettra de financer 24 mois de travail de personnel temporaire pour les réunions, qui aidera à assurer le service des débats intergouvernementaux prévus pendant l'exercice 2014-2015, comme suit :

Rapport mondial sur le développement durable

71. Un nouvel emploi de temporaire de spécialiste du développement durable (hors classe) (P-5) est requis au Service de l'analyse des politiques et des réseaux. Le titulaire aidera à diriger et à superviser les travaux de fond (recherche et analyse, modélisation et prévision) nécessaires pour établir le rapport, qui sera une publication phare du forum et exigera un important appui technique de la part du secrétariat du forum. Ce rapport servira en outre à recenser et analyser les difficultés

et les chances à saisir, actuelles et à venir, qui requièrent l'attention du forum, y compris l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, une fois ceux-ci arrêtés par les États Membres. Le spécialiste du développement durable (hors classe) sera chargé d'orienter les consultations avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

72. Un emploi de temporaire de spécialiste du développement durable (P-4) est requis au Service de l'analyse des politiques et des réseaux. Le titulaire sera chargé d'effectuer un travail d'analyse et de recherche sur des questions thématiques, et sera aussi directement responsable, en collaboration étroite avec d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales, du travail de modélisation et de prévision. Il aidera le spécialiste hors classe (P-5) à établir le rapport sur le développement durable, qui constituera une contribution essentielle à l'élaboration du programme de travail du forum politique de haut niveau. Il veillera à ce que le rapport soit pertinent d'un point de vue stratégique et tienne compte de considérations politiques, en prenant dûment en considération la mobilisation des moyens d'application pour permettre de progresser dans la réalisation des objectifs et priorités de développement durable. Le rapport devra aussi être facile à exploiter et utile aux grands décideurs des États Membres, qui en sont les principaux destinataires. Le titulaire sera en outre chargé d'établir, à l'intention des responsables politiques, des notes d'orientation et des résumés clairs et concis des principales conclusions du rapport.

73. Un nouvel emploi de temporaire d'agent des services généraux est requis. Le titulaire sera chargé de faire un travail de recherche et d'appui statistique à l'élaboration du rapport. Il apportera également une aide organisationnelle et logistique aux mécanismes de consultation sous-tendant l'établissement du rapport.

Objectifs de développement durable

74. Un nouvel emploi de temporaire de spécialiste du développement durable (P-4) est requis au Service de l'analyse des politiques et des réseaux. Le titulaire sera chargé de surveiller et de suivre les travaux d'élaboration des objectifs de développement durable. Entre autres tâches, il appuiera le groupe de travail sur les objectifs de développement durable et, par la suite, assurera un travail de suivi, en collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, pour mettre au point un cadre de surveillance et pour contrôler l'état d'avancement de la réalisation desdits objectifs, et établira notamment des rapports destinés au forum politique de haut niveau.

Registre d'engagements

75. Un emploi de temporaire de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) est requis au Service de l'information et de la sensibilisation. Le titulaire sera chargé de mettre au point un système de suivi des engagements souscrits volontairement, de tenir à jour un registre, de suivre les progrès accomplis dans la tenue des engagements en question et de faciliter la mise sur pied de réseaux de praticiens et d'acteurs parmi les parties prenantes concernées, et notamment d'établir des rapports destinés au forum politique de haut niveau.

Consultants

76. Un crédit non renouvelable de 216 000 dollars permettra de couvrir les dépenses afférentes à des services à court terme de consultants spécialisés dans les domaines ci-après pour lesquels le Secrétariat ne dispose pas des compétences voulues :

a) Recherches et établissement de documents d'information à l'appui des travaux du groupe de travail sur les objectifs de développement durable (2014-2015) (50 000 dollars) : cinq consultants chargés d'élaborer des documents d'information sur les questions prioritaires pour la définition des objectifs de développement durable;

b) Études et analyses à l'appui des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur les stratégies de financement (2014) (60 000 dollars);

c) Mise au point d'une stratégie de communication, y compris un travail de sensibilisation des grands groupes par l'intermédiaire des médias sociaux et des consultations sous la forme d'un dialogue en ligne avec les parties concernées sur le forum politique de haut niveau (2014-2015) (96 000 dollars).

Experts

77. Un crédit non renouvelable de 612 000 dollars servira à financer la participation d'experts aux réunions suivantes :

a) Réunions portant sur des questions thématiques de fond relatives aux travaux du forum politique de haut niveau (2014) (344 000 dollars);

b) Cinq réunions régionales annuelles de groupes d'experts sur des questions thématiques de fond relatives aux travaux du forum politique de haut niveau (2014) (100 000 dollars);

c) Consultations des grands groupes sur des questions liées aux travaux du groupe de travail sur les objectifs de développement durable (2014) (88 000 dollars);

d) Réunion de groupe d'experts à l'appui du comité intergouvernemental d'experts sur les stratégies de financement (2014) (40 000 dollars);

e) Deux dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'intégration du développement durable en tant qu'élément clef du cadre général des activités (2014-2015) (40 000 dollars).

Voyages du personnel

78. Un crédit non renouvelable de 180 000 dollars servira à couvrir les dépenses au titre des voyages du personnel nécessaires pour assurer les activités suivantes :

a) Participation de fonctionnaires aux réunions régionales, y compris celles organisées par les commissions régionales, sur des questions soulevées dans le document final de la Conférence Rio +20 (2014-2015) (50 000 dollars);

b) Participation de fonctionnaires aux réunions d'application régionales, afin de faciliter des consultations avec les membres du comité intergouvernemental d'experts sur les stratégies de financement, notamment sur les stratégies de financement du développement durable (2014) (20 000 dollars);

c) Facilitation de la participation des grands groupes aux réunions d'application régionales et à d'autres instances (2014-2015) (110 000 dollars).

Services contractuels

79. Un crédit non renouvelable de 19 400 dollars servira à couvrir les dépenses au titre des rubriques suivantes : services contractuels audio, vidéo et d'appui à l'occasion des réunions des grands groupes organisées en marge des réunions d'application régionales et des travaux du forum politique de haut niveau (19 400 dollars) (2014-2015).

Mobilier et matériel

80. Un crédit non renouvelable de 10 000 dollars servira à couvrir les achats de matériel de bureautique requis pour les emplois de temporaire.

Sous-programme 4. Statistique

81. L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division de statistique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

82. Dans le document final de la Conférence, il est à plusieurs reprises question de l'importance capitale que revêt l'information statistique et géospatiale quand il s'agit de prendre des décisions en connaissance de cause. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales s'est dotée des outils nécessaires pour relever les nouveaux défis et s'acquitter des nouvelles missions qui en résultent par ses travaux relatifs au Système de comptabilité environnementale et économique, qui a été adopté par la Commission de statistique en 2012, et au Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement. Ces deux outils ont contribué de manière substantielle à l'amélioration du suivi et de la mesure du développement durable en fournissant des cadres d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

83. Les travaux doivent se poursuivre pour mettre au point un cadre adapté aux objectifs de développement durable, comportant en particulier des indicateurs relatifs à leur suivi. Il est essentiel qu'un tel cadre soit solidement ancré dans les mécanismes actuels de collecte des données de base et que l'on exploite les cadres statistiques dont on dispose déjà, tels que le Système de comptabilité environnementale et économique et le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement. Les travaux sur l'élaboration d'un cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable devront être guidés par la Commission de statistique et pleinement appuyés par un mécanisme dans lequel sont représentés les organismes des Nations Unies et différents experts. Une fois ce cadre d'indicateurs achevé, il conviendra de mettre en place un plan destiné à aider les États Membres à réunir régulièrement les statistiques de base permettant de calculer les indicateurs, en renforçant les capacités nationales en matière de statistique, surtout dans les pays en développement.

***Ressources supplémentaires nécessaires : 264 300 dollars
pour l'exercice 2014-2015***

Tableau 9
Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 4
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	21 123,2	–	21 123,2	–
Dépenses communes de personnel	8 587,3	–	8 587,3	–
Autres dépenses de personnel	295,9	–	295,9	262,8
Consultants	179,9	–	179,9	–
Experts	320,2	–	320,2	–
Heures supplémentaires	12,5	–	12,5	–
Voyages du personnel	147,0	–	147,0	–
Services contractuels	86,9	–	86,9	–
Travaux contractuels d'imprimerie	311,0	–	311,0	–
Fournitures et accessoires	63,1	–	63,1	–
Mobilier et matériel	130,6	–	130,6	1,5
Subventions et contributions	403,3	–	403,3	–
Total	31 660,9	–	31 660,9	264,3

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel

84. Un crédit non renouvelable de 262 800 dollars permettra de fournir une assistance temporaire sous la forme d'un emploi de temporaire P-4 pendant 18 mois. Le titulaire de spécialiste de la statistique participera à l'élaboration d'un cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en recensant clairement les liens vers les données initiales et les cadres existants, tels que le Système de comptabilité environnementale et économique et le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement; il établira des rapports à l'intention de la Commission de statistique, facilitera les travaux d'un groupe d'experts interinstitutions et contribuera à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre mondial du cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, applicable au niveau national.

Mobilier et matériel

85. Un crédit ponctuel de 1 500 dollars couvrira les achats de matériel de bureautique relatifs à cet emploi de temporaire.

Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement

86. Ce sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-

programme 7 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

87. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme, notamment les activités et produits dont il est question aux paragraphes 84, 249, 255, 256 et 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, contribueront à la mise en œuvre de ce document. Il s'agira en particulier d'organiser des réunions de groupes d'experts, de participer à des échanges avec des experts sur les questions de fond et d'établir des documents techniques permettant de recenser les insuffisances analytiques qui appellent des travaux supplémentaires de l'équipe spéciale mise en place par le Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies. Conformément au document final, ces activités serviront à cerner et à renforcer les synergies, ainsi que les possibilités de diffuser des conclusions d'analyses et des messages pour que les autres acteurs du système des Nations Unies concernés en tiennent compte dans l'exécution de leurs principales tâches, notamment celles qui concernent les consultations thématiques du Groupe des Nations Unies pour le développement et les objectifs de développement durable. Le sous-programme permettra également d'examiner les travaux analytiques réalisés par les trois groupes de travail de l'équipe spéciale et d'évaluer les résultats de la manifestation spéciale que le Président de l'Assemblée générale organisera en septembre 2013, sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire et sur le futur programme de développement en vue de présenter des conclusions aux États Membres pour examen.

88. Il est par ailleurs prévu d'instaurer, dans le cadre du sous-programme, un dialogue avec les États Membres pour faire le point de leurs besoins et des engagements pris en matière d'activités de renforcement des capacités. Il s'agit de rapprocher ces activités des objectifs de développement fixés par les États en favorisant la cohérence des politiques et en élaborant des stratégies en ce sens. On aidera notamment les pays en développement à renforcer leur capacité d'analyse en vue de l'élaboration de politiques cohérentes dans les domaines de l'emploi, de l'efficacité et de la coopération, ainsi que de la sécurité alimentaire, du développement urbain durable et d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable.

Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

89. Les modifications à apporter aux produits de ce sous-programme sont indiquées ci-dessous.

Produits

90. Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur les perspectives économiques mondiales à court terme et l'action à mener face aux problèmes qu'elles posent (2); les questions thématiques relevant du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); les questions traitées dans *La situation économique et sociale dans le monde* (2); préparation de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés; réunions de groupes d'experts sur le programme de développement pour l'après-2015 et les questions thématiques (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (avec la CNUCED et les commissions régionales), 2012 et 2013 (2); rapport du Groupe de travail sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2); notes d'orientation du Comité des politiques de développement (quatorzième et quinzième sessions) (4); *Global Economic Outlook* (4); rapports issus de la réunion sur le projet LINK (2); contributions aux Policy Briefs du Département des affaires économiques et sociales (5); Situation et perspectives de l'économie mondiale : notes de synthèse mensuelles à l'intention du Secrétaire général (24); *World Economic Vulnerability Monitor* (8); rapport sur l'état d'avancement du programme de développement pour l'après-2015 et sur les questions thématiques à l'intention du Groupe de haut niveau;

ii) Communiqués et conférences de presse : réunions d'information tenues par le Conseil économique et social à l'issue des séances plénières du Comité des politiques de développement; lancement, entre autres, de *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, de *La situation économique et sociale dans le monde* et des rapports du Groupe de travail sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (10);

c) Coopération technique (budget ordinaire): Services consultatifs : fourniture de prestations à la demande des gouvernements sur le renforcement des capacités afin d'évaluer la cohérence au niveau des politiques nationales de développement durable et humain, permettant aux pays bénéficiaires de procéder à des évaluations en meilleure connaissance de cause des incidences des politiques macroéconomiques, ainsi que des transformations structurelles nécessaires pour une économie plus verte et plus viable et pour le développement humain (y compris les objectifs du Millénaire pour le développement); des conseils pratiques seront aussi dispensés, à la demande des gouvernements, sur certains aspects des évaluations de la vulnérabilité économique ou sur la mise en œuvre d'un système de suivi et d'analyse qui permette aux pays de conduire des évaluations de la vulnérabilité et d'infléchir en conséquence leurs grandes orientations pour mieux se protéger contre les différents types de chocs extérieurs. Ces projets sont en général exécutés de concert avec d'autres entités des Nations Unies telles que le PNUD, la CNUCED et les commissions régionales, ainsi qu'avec d'autres institutions internationales.

Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

91. Les modifications suivantes à apporter aux sous-programmes 6 et 7 du plan-programme biennal et priorités pour la période 2014-2015, telles qu'énoncées dans le document A/67/6 (Prog. 7), seront soumises au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session, en juin 2013, conformément aux dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale.

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'entente des organes intergouvernementaux en ce qui concerne les politiques et les mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme en intensifiant les débats internationaux sur les questions et les problèmes de développement nouveaux et émergents et sur la situation économique mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès**

a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique nouveaux et émergents, en particulier en vue de progresser dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et compte dûment tenu des incidences des grands problèmes multisectoriels sur la situation actuelle et sur les activités internationales de développement au-delà de 2015, en s'assurant, grâce à des évaluations fondées sur des données factuelles et à une analyse de faisabilité, de la convergence entre les fondements techniques des objectifs de développement durable et l'architecture conceptuelle du programme de développement pour l'après-2015

b) Accroissement de la sensibilisation et approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment en favorisant et en propageant une vision commune du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs implications pour l'avenir des pays en développement

c) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition économique d'intégrer des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales à leurs stratégies nationales de développement, en tenant notamment compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes, et de rendre la stabilité macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme de la lutte contre la pauvreté et du développement durable et, une fois ces objectifs définis et approuvés, avec les principes fondamentaux et les objectifs du programme des Nations Unies en matière de développement pour l'après-2015

a) i) Augmentation du nombre de politiques et de mesures économiques ayant été examinées dans le cadre de l'effort de réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international

ii) Augmentation du pourcentage des États Membres ayant participé à des enquêtes qui estiment que les principaux rapports analytiques sont « utiles » ou « très utiles »

iii) Augmentation du nombre d'activités conjointes menées avec la CNUCED et les commissions régionales en vue d'améliorer l'évaluation de la situation macroéconomique mondiale

b) i) Augmentation du nombre de références, dans les publications officielles, aux analyses effectuées par la Division de l'analyse des politiques de développement sur la situation économique mondiale

ii) Augmentation du nombre de téléchargements à partir du site Web de la Division de l'analyse des politiques de développement pour l'acquisition d'informations, de documents et de publications

c) Accroissement du nombre de pays en développement qui ont formulé des propositions et des plans d'action concernant l'intégration de politiques macroéconomiques et sociales, réservant une place adéquate à la promotion de l'égalité des sexes, dans leurs stratégies nationales de développement qui s'inscrivent dans le contexte du développement durable et d'un programme de développement pour l'après-2015

Stratégie

92. Le sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. La stratégie d'exécution comprend notamment les tâches suivantes (les alinéas b), c), e) et g) étant inchangés) :

a) Analyser les nouvelles questions économiques au titre du programme des Nations Unies en matière de développement et les mesures à prendre pour promouvoir le développement dans les pays en développement, surtout ceux qui ont les plus grandes difficultés à atteindre les objectifs adoptés au niveau international, en mettant l'accent sur une prise en compte accrue des problèmes et des objectifs liés au développement durable dans les grandes orientations et en s'appuyant sur un système intégré de suivi et d'analyse, le tout en collaboration et en concertation étroites avec d'autres organismes des Nations Unies, contribuant ainsi à l'élaboration d'analyses utiles pour définir le programme des Nations Unies en matière de développement au-delà de 2015 et pour sa mise en œuvre opérationnelle. Un appui fonctionnel efficace sera fourni au Comité des politiques de développement;

d) Procéder à des échanges sur les questions de fond avec les institutions s'occupant du développement, parmi lesquelles les universités et les établissements de recherche, notamment en aidant d'autres organismes des Nations Unies à renforcer leur capacité d'analyse des incidences des problèmes multisectoriels sur les politiques de développement économique, y compris en fournissant des évaluations et des analyses de faisabilité rigoureuses des politiques et des stratégies visant à développement partagé et durable;

f) Analyser les politiques macroéconomiques en faveur du développement, tant actuelles que proposées; aider les pays en développement à renforcer leur capacité de tirer parti d'outils de modélisation rigoureux pour évaluer la cohérence des politiques envisagées et d'exploiter des instruments d'analyse et des mécanismes de suivi à l'appui de la mise au point de leurs stratégies nationales visant à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, surtout en ce qui concerne les moyens de lier les politiques macroéconomiques aux objectifs de réduction de la pauvreté et au développement durable, compte dûment tenu de la promotion de l'égalité des sexes; et contribuer au cadre intégré de mise en œuvre par un suivi des engagements pris à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement par les États Membres et d'autres acteurs internationaux qui ont prévu de rassembler des informations et d'encourager le dialogue, de réduire l'écart entre les engagements pris et les progrès réalisés, d'améliorer la transparence et de cibler de futures interventions.

***Ressources supplémentaires nécessaires : 348 300 dollars
pour l'exercice 2012-2013***

Tableau 10
Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 6
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	8 486,9	–	8 486,9	–
Dépenses communes de personnel	3 451,8	–	3 451,8	–
Autres dépenses de personnel	55,1	38,3	93,4	–
Consultants	140,5	150,0	290,5	–
Experts	266,9	40,0	306,9	–
Heures supplémentaires	10,3	–	10,3	–
Voyages du personnel	139,1	50,0	189,1	–
Services contractuels	35,2	60,0	95,2	–
Travaux contractuels d'imprimerie	33,3	–	33,3	–
Fournitures et accessoires	29,7	10,0	39,7	–
Mobilier et matériel	67,0	–	67,0	–
Subventions et contributions	–	–	–	–
Total	12 715,8	348,3	13 064,1	–

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

93. Un crédit ponctuel de 38 300 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) représentant six mois de travail d'un agent des services généraux permettra d'assurer la coordination et le service des réunions de groupes d'experts proposées. Le titulaire de cet emploi prêterait main forte aux travaux de recherche et de constitution de documents d'information destinés aux réunions d'experts, ainsi qu'à l'organisation des réunions, à la coordination des activités des consultants et à la mise au point définitive des rapports issus des missions de consultants et des réunions de groupes d'experts.

Consultants

94. Le crédit ponctuel de 150 000 dollars est nécessaire pour faire appel à des compétences spécialisées qui n'existent pas en interne, en vue :

a) D'aider à élaborer le programme de développement pour l'après-2015, notamment en assurant l'examen des documents et des exposés de principe, et en fournissant un appui aux travaux de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour après 2015, de l'équipe spéciale du Département des affaires économiques et sociales chargée de ce programme et d'autres groupes concernés par ce sujet, notamment dans le cadre de la participation du Département des affaires économiques et sociales aux consultations thématiques prévues en 2013 au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (50 000 dollars);

b) D'établir un document de séance sur les insuffisances analytiques qui appellent des travaux plus approfondis de la part de l'équipe spéciale chargée de proposer un programme de développement pour l'après-2015 (2013) (100 000 dollars).

Experts

95. Le crédit ponctuel de 40 000 dollars couvrira les dépenses relatives aux experts techniques invités à fournir un éclairage sur les sujets spécialisés suivants :

a) L'examen des premiers résultats des travaux analytiques effectués par les trois groupes de travail de l'équipe spéciale des Nations Unies sur : i) la nature et les caractéristiques des partenariats mondiaux pour le développement à prévoir dans le programme pour l'après-2015; ii) les enseignements tirés du cadre de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et leurs incidences sur le programme de développement après 2015; iii) l'appui technique à la définition des objectifs de développement durable (février 2013) (20 000 dollars);

b) L'évaluation des textes issus de la manifestation spéciale que le Président de l'Assemblée générale prévoit d'organiser en septembre 2013, tels qu'ils se rapportent aux contributions reçues des différents groupes ayant travaillé sur le programme de développement pour l'après-2015 : i) le rapport du Groupe de haut niveau; ii) les résultats des consultations thématiques et nationales; iii) les analyses fournies par l'équipe spéciale des Nations Unies; iv) le rapport du groupe de travail de cette équipe; v) les éléments techniques fournis par les universitaires; vi) les apports de la société civile et du secteur privé (octobre 2013) (20 000 dollars).

Voyages du personnel

96. Le crédit non renouvelable de 50 000 dollars couvre les frais de voyage du personnel assurant la coordination des travaux de recherche et des consultations avec les entités du système des Nations Unies et la participation aux grandes réunions et conférences économiques portant sur des sujets particulièrement utiles à la définition du programme de développement pour l'après-2015. De ce montant, 15 000 dollars seront affectés à la participation de fonctionnaires de la Division de l'analyse des politiques de développement aux réunions internationales organisées par d'autres entités des Nations Unies, auxquelles ils fourniront un appui fonctionnel dans le cadre du sous-programme, aidant à faciliter les débats et entretenant des échanges suivis avec les autres organismes sur des sujets liés au document final de la Conférence Rio +20. La somme complémentaire de 35 000 dollars correspond aux frais de voyage de quatre fonctionnaires se rendant chaque année à trois réunions régionales et multilatérales pour y faire office de référents sur diverses questions relatives au suivi de la Conférence Rio +20.

Services contractuels

97. Le crédit non renouvelable de 60 000 dollars couvrira les frais de révision et de relecture des publications et rapports liés aux réunions des groupes d'experts en 2013, de même que les dépenses se rapportant aux tâches suivantes : a) révision approfondie et traduction du document sur les insuffisances analytiques (25 000 dollars); révision approfondie et impression des résultats de l'examen de la documentation et de l'exposé de principes à l'appui des travaux du système des Nations Unies concernant la Conférence Rio +20 (10 000 dollars); b) révision

approfondie et impression des résultats de l'examen des rapports de l'équipe spéciale des Nations Unies (10 000 dollars); c) révision approfondie et impression d'un rapport sur les textes issus de la manifestation spéciale que le Président de l'Assemblée générale prévoit d'organiser (15 000 dollars). Un crédit complémentaire de 10 000 dollars couvrira les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie pour les rapports issus des réunions des groupes d'experts en 2013.

Fournitures et accessoires

98. Le crédit ponctuel de 10 000 dollars couvrira l'acquisition d'applications Web et d'autres outils de diffusion qui soutiendront les efforts déployés par la Division pour améliorer l'accès aux ressources techniques, aux publications et aux manifestations dans de multiples domaines. Les applications Web sont nécessaires pour diffuser les contributions à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et pour stimuler le débat et perfectionner les outils disponibles en ligne concernant un cadre d'application du principe de responsabilité pour les partenariats mondiaux se rapportant à ce programme.

Sous-programme 9. Financement du développement

99. Le sous-programme 9 relève du Bureau du financement du développement. Il est exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 10 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

100. Ce sous-programme doit permettre de donner suite aux dispositions des paragraphes 255, 256 et 257 du document final, en étroite collaboration avec la Division du développement durable, qui fera office de secrétariat du forum politique de haut niveau, et il continuera d'assurer le secrétariat du comité intergouvernemental pour le financement du développement durable. Ceci englobe notamment le service de cinq réunions du comité, d'une durée de cinq jours chacune, la rédaction d'analyses aux fins de ses travaux et l'établissement du rapport final proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable qui favorise la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse en vue de réaliser les objectifs du développement durable.

101. Le sous-programme devrait permettre d'analyser les politiques, les travaux de recherche et les travaux techniques en rapport avec : a) l'évaluation des besoins de financement dans le cadre du développement durable; b) l'évaluation de l'efficacité, de la cohérence et des synergies des instruments et dispositifs actuels de financement du développement durable; c) l'évaluation de nouvelles initiatives en matière de financement du développement durable. Des consultations élargies seront tenues avec les institutions financières internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec d'autres parties prenantes afin de veiller à la cohérence et à la coordination et d'éviter tout chevauchement en ce qui concerne le processus de suivi du financement du développement durable.

Modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme de l'exercice 2012-2013

102. Les modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme de l'exercice 2012-2013 sont indiquées dans le tableau 10 ci-dessous.

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords et des engagements scellés en 2002 à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'énoncés dans le Consensus de Monterrey, dans le document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, telle qu'énoncée dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, et dans le Document final de la Conférence de 2009 sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le financement des dispositions relatives au développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU dans les domaines économique et social, notamment des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Document final du Sommet mondial de 2005, les textes issus de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Réalizations escomptées du Secrétariat
Indicateurs de succès

a) Contrôle multipartite effectif de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres documents finals connexes, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

a) Nombre accru de contributions de toutes les parties concernées par le financement du développement à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres documents finals connexes, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Mesure des résultats : nombre de contributions majeures des gouvernements, des groupements régionaux et des parties institutionnelles et non gouvernementales

2008-2009 : 86

2010-2011 (estimation) : 30

2012-2013 (objectif) : 32

b) Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et de coordination des conférences

b) Nombre et portée accrus des accords conclus et des engagements pris par les États Membres à l'issue de délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et de coordination des conférences

	<p><i>Mesure des résultats</i> : nombre de résolutions majeures, de résumés présidentiels, de communiqués et de déclarations sur le suivi et la coordination des conférences</p> <p>2008-2009 : 28 2010-2011 (estimation) : 28 2012-2013 (objectif) : 30</p>
<p>c) Engagement plus entier des gouvernements, coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris aux Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement</p>	<p>c) Nombre accru de consultations, d'ateliers, de séminaires multipartites et d'autres réunions sur le financement du développement, notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales et les entités concernées de la société civile et du secteur privé</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : nombre de réunions multipartites importantes sur le financement du développement</p> <p>2008-2009 : 26 2010-2011 (estimation) : 27 2012-2013 (objectif) : 28</p>

Facteurs externes

103. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les législateurs, aux niveaux national et international, sont pleinement engagés dans le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres documents finals connexes, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; b) les acteurs concernés par le financement du développement disposent de ressources et de capacités durables pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

Produits

104. Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions officielles, consultations officieuses et tables rondes de la Deuxième Commission sur le suivi du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (20); auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (préparation du dialogue de haut niveau de 2013 sur le financement du développement) (4); débats interactifs et tables rondes ministérielles, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels

associés au financement du processus de développement (dialogue de haut niveau de 2013 sur le financement du développement) (10);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports multipartites annuels sur les suites données aux conférences internationales sur le financement du développement; documents finals des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED sur le financement du développement (2); préparatifs et document final du dialogue de haut niveau sur le financement du développement (2); rapports sur le système financier international et le développement (2); comptes rendus des auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (2); rapport du comité intergouvernemental pour le financement du développement durable proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable (1);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : dialogue annuel de haut niveau sur les politiques avec les institutions financières et commerciales internationales organisé dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond annuelle du Conseil (2); réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (10); consultations entre les représentants du Conseil et les directeurs exécutifs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), de même que les présidents des conseils d'administration de l'OMC et de la CNUCED sur la préparation des réunions annuelles de printemps entre ces institutions (6); réunions officielles, consultations et tables rondes du Conseil sur les suites données au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement lors des sessions de fond de 2012 et 2013 (16);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : contribution au rapport analytique de fonds pour examen en 2012 par le Forum pour la coopération en matière de développement; rapports multipartites en vue des réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (2); rapports sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à ses huitième et neuvième sessions (2);

iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : huitième et neuvième sessions du Comité (20); réunions intersessions de ses sous-comités et groupes de travail (20);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de synthèse établis par le Secrétariat sur les points de l'ordre du jour à déterminer par le Comité pour ses huitième et neuvième sessions (20);

iv) Comité intergouvernemental pour le financement du développement durable :

a. Service des réunions : de la première à la cinquième session du comité (50);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de synthèse établis par le Secrétariat sur les points de l'ordre du jour à déterminer par le comité pour ses première à cinquième sessions (25);

v) Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha (2); De Monterrey à Doha : état de la mise en œuvre et tâches à venir; coopération internationale en matière fiscale;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Building on Monterrey and Doha: Selected Policy Issues on Financing for Development* (2); pochettes de documentation pour la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2) et le dialogue 2013 de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement; manuel sur les prix de transfert; *Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement* (version actualisée); *Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement* (version actualisée); *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (chapitre sur la finance internationale) (2); *La situation économique et sociale dans le monde* (contribution sur les flux financiers internationaux) (2);

ii) Publications isolées : Doha – résultats des consultations multipartites sur le financement du développement (5);

iii) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse et conférences de presse sur la réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2); le dialogue 2013 de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (2); les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (2); les consultations multipartites sur le financement du développement (3);

iv) Manifestations spéciales : tables rondes et réunions d'information à l'intention des délégations à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (6);

v) Activités techniques : notes de synthèse pour les réunions de haut niveau entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sur les questions relatives au financement du développement (16); tenue et mise à jour de la page d'accueil du site consacré au financement du développement sur Internet (8);

vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et d'acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement (6);

vii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : consultations interinstitutions et coordination avec les secrétariats des principales institutions participant au financement du développement (Banque mondiale,

FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques régionales de développement (10);

viii) Documentation pour les réunions interinstitutions : documents de référence et d'analyse sur les suites données au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement, pour examen par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat (2);

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales concernant le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques;

ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaires et ateliers régionaux organisés en coopération avec les cinq commissions régionales de l'ONU et les banques régionales de développement, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels, sur des questions de fond concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et leur suivi dans les différentes régions; stages de formation et ateliers à l'intention de fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et des pays en transition, visant à renforcer les capacités nationales concernant certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques;

iii) Projets opérationnels : estimations des besoins et évaluations d'impact, réalisées à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, afin de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques.

Modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme de l'exercice 2013-2014

105. Les modifications à apporter au sous-programme 9 du programme 7 du plan-programme biennal et priorités pour la période 2014-2015, tel que figurant dans le document A/67/6 (Prog. 7), seront présentées au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session, en juin 2013, conformément aux dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale.

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords et des engagements scellés aux conférences internationales sur le financement du développement, qui sont énoncés dans le Consensus de Monterrey (2002) et dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008), et à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (2009), qui sont énoncés dans son document final, ainsi que des dispositions relatives au financement du développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU dans les domaines économique et social, y compris la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et le cadre du programme de développement pour l'après-2015

Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès**

a) Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres décisions connexes touchant au financement du développement, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

b) Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes touchant au financement du développement

c) Engagement plus entier des gouvernements, coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris aux Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, compte dûment tenu des questions relatives à l'égalité des sexes

d) Renforcement de la contribution de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal, notamment en ce qui concerne la politique et l'administration fiscale et le renforcement des capacités en la matière dans les pays en développement, afin de mobiliser des ressources nationales et internationales en faveur du développement dans le cadre intégré du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

a) Augmentation du nombre de contributions de toutes les parties intéressées par le financement du développement à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres décisions connexes touchant au financement du développement, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

b) Augmentation du nombre et élargissement de la portée des accords conclus et des engagements pris par les États Membres à l'issue de délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes touchant au financement du développement

c) Augmentation du nombre de consultations, d'ateliers et de séminaires multipartites et d'autres réunions sur le financement du développement tenus notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales et les entités concernées de la société civile et du secteur privé avec la participation des spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes

d) Augmentation du nombre de mises à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, ainsi que de directives, de manuels, de formations et de matériel didactique sur la coopération internationale dans le domaine fiscal, qui sont autant d'outils permettant de renforcer les capacités des ministères des finances et des administrations fiscales des pays en développement

Stratégie

106. Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement. La stratégie vise à :

a) Assurer, au Secrétariat de l'ONU, la coordination générale de toutes les activités de suivi de l'application, aux niveaux national, régional et mondial, des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (2002), de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (2008) et de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (2009); à ce titre, intensifier la collaboration et l'interaction avec les secrétariats des grandes institutions concernées, les commissions régionales et les banques régionales de développement, la société civile et le secteur des entreprises;

b) Défendre au sein de l'ONU une approche cohérente et intégrée des questions relatives au financement du développement, pour favoriser l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU dans les domaines économique et social, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et le cadre du programme de développement pour l'après-2015;

c) Fournir des services techniques de secrétariat – à savoir notamment l'établissement des rapports multipartites et autres documents – aux instances intergouvernementales chargées du suivi des Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement, de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et des dispositions relatives au financement du développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU dans les domaines économique et social, y compris la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en particulier en ce qui concerne la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement;

d) Organiser, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des universitaires et des acteurs de la société civile, y compris des spécialistes des questions liées à l'égalité des sexes, des consultations, ateliers et tables rondes multipartites et d'autres activités visant à permettre aux États Membres de mieux honorer les engagements convenus dans le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et les textes connexes, et des décisions connexes, y compris le document final de la Conférence Rio +20 et le cadre du programme de développement pour l'après-2015;

e) Exécuter des travaux de secrétariat à l'intention du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale;

f) Exécuter des travaux de secrétariat à l'intention du comité intergouvernemental pour le financement du développement;

g) Fournir des services consultatifs et une assistance technique aux pays en développement ou en transition en matière de politique et d'administration fiscales, en vue de donner aux ministères des finances et aux administrations fiscales nationales les moyens de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes fiscaux plus efficaces et plus efficaces et de lutter contre l'évasion fiscale.

Ressources supplémentaires nécessaires : 1 736 600 dollars
(395 800 dollars en 2012-2013 et 1 340 800 dollars en 2014-2015)

Tableau 11

Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 9

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	4 715,1	–	4 715,1	–
Dépenses communes de personnel	1 918,5	–	1 918,5	–
Autres dépenses de personnel	43,2	300,8	344,0	1 202,8
Consultants	93,7	60,0	153,7	60,0
Experts	69,3	–	69,3	–
Heures supplémentaires	4,8	–	4,8	–
Voyages du personnel	78,4	35,0	113,4	70,0
Services contractuels	13,3	–	13,3	–
Travaux contractuels d'imprimerie	30,1	–	30,1	–
Fournitures et accessoires	8,8	–	8,8	–
Mobilier et matériel	28,2	–	28,2	8,0
Subventions et contributions	–	–	–	–
Total	7 003,4	395,8	7 399,2	1 340,8

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

107. Un montant non renouvelable de 300 800 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour des postes P-3, P-4 et P-5 et d'agent des services généraux (Autres classes) pendant six mois; il s'agit de mettre sur pied une unité spécialisée dans les questions de financement du développement durable, qui prêtera un appui technique au comité intergouvernemental pour le financement du développement durable, comme suit :

a) Chef de la section (P-5). Le titulaire du poste hors classe sera chargé de gérer le programme de travail de la section du financement du développement durable. La section, dont le tableau d'effectif comptera également 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes), assurera le secrétariat du comité intergouvernemental, en étroite coordination avec la Division du développement durable. Le titulaire sera chargé d'examiner et de coordonner l'ensemble des contributions de fond établies à l'intention du comité intergouvernemental afin d'en assurer la cohérence et la coordination et d'éviter tout chevauchement en matière de suivi du financement du développement, et il proposera des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable qui favorise la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse en vue de réaliser les objectifs de développement durable;

b) Économiste (P-4). Le titulaire du poste sera chargé de prêter un appui fonctionnel et, à cet effet, analysera les politiques, les travaux de recherche et les travaux techniques en rapport avec : i) l'évaluation des besoins de financement dans le cadre du développement durable; ii) l'examen de l'efficacité, de la cohérence et des synergies des instruments et dispositifs actuels de financement du développement durable; iii) l'évaluation de nouvelles initiatives en matière de financement du développement durable;

c) Économiste (P-3). Le titulaire du poste sera chargé de suivre les nouvelles initiatives et les nouveaux dispositifs de financement du développement durable ainsi que tout autre fait nouveau, et il gèrera le processus de consultation avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes;

d) Assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)]. Le titulaire du poste sera chargé de fournir une assistance en matière de recherche et d'administration à tous les personnels de la section pour tout ce qui a trait aux travaux en rapport avec l'appui prêté au comité intergouvernemental, et notamment l'organisation de ses réunions, l'établissement des contributions de fond ainsi que l'administration et la coordination des travaux des consultants.

Consultants

108. Un montant non renouvelable de 60 000 dollars est demandé pour obtenir des compétences spécialisées non disponibles au Secrétariat, en vue d'établir :

a) Des notes de synthèse à l'intention du comité intergouvernemental, qui porteront notamment sur l'analyse des besoins de financement ainsi que sur l'examen de l'efficacité, de la cohérence et des synergies des instruments et dispositifs actuels de financement du développement durable et l'évaluation d'autres initiatives (30 000 dollars);

b) Des notes de synthèse destinées à l'élaboration du rapport du comité intergouvernemental dans lequel seront proposées des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable (30 000 dollars).

Voyages du personnel

109. Un montant non renouvelable de 35 000 dollars est demandé pour financer les voyages des personnels devant participer à des réunions internationales et régionales consacrées aux besoins de financement ainsi qu'aux instruments de financement du développement durable en vigueur ou envisageables, afin que le comité intergouvernemental et son secrétariat puissent tenir des consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes.

Ressources nécessaires pour 2013-2014

Autres dépenses de personnel

110. Un montant non renouvelable de 1 202 800 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour des postes P-5, P-4 et P-3 et d'agent des services généraux (Autres classes) pendant 24 mois, en vue de prêter un appui fonctionnel continu au comité intergouvernemental pour le financement du

développement durable comme indiqué aux alinéas a) à d) du paragraphe 108 ci-dessus.

111. Un montant non renouvelable de 8 000 dollars est demandé au titre du matériel de bureautique destiné aux titulaires des postes de temporaire.

Consultants

112. Un montant non renouvelable de 60 000 dollars est demandé pour obtenir des compétences spécialisées non disponibles au Secrétariat, en vue d'établir des notes de synthèse à l'intention du comité intergouvernemental, qui porteront notamment sur l'évaluation des besoins de financement ainsi que sur l'examen de l'efficacité, de la cohérence et des synergies des instruments et dispositifs actuels de financement du développement durable et l'évaluation d'autres initiatives.

Voyages du personnel

113. Un montant non renouvelable de 70 000 dollars est demandé pour financer les voyages des personnels devant participer à des réunions internationales et régionales consacrées aux besoins de financement ainsi qu'aux instruments de financement du développement durable en vigueur ou envisageables, afin que le comité intergouvernemental et son secrétariat puissent tenir des consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes.

D. Appui au programme

Service administratif

114. L'augmentation des ressources demandées au titre de l'appui au programme correspond aux dépenses d'appui ainsi qu'aux dépenses afférentes au personnel temporaire recruté pour des périodes de courte durée afin de faire face aux surcharges temporaires de travail lors des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts.

Ressources supplémentaires nécessaires : 166 500 dollars pour l'exercice 2014-2015

Tableau 12

Ressources supplémentaires nécessaires : appui au programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	2 522,6	–	2 522,6	–
Dépenses communes de personnel	1 025,5	–	1 025,5	–
Autres dépenses de personnel	368,2	–	368,2	76,5
Appui du Bureau de l'informatique et des communications	2 613,0	–	2 613,0	–

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Heures supplémentaires	4,8	–	4,8	10,0
Services contractuels	–	–	–	42,0
Frais généraux de fonctionnement	967,2	–	967,2	37,0
Dépenses de représentation	22,6	–	22,6	–
Fournitures et accessoires	6,2	–	6,2	–
Mobilier et matériel	141,2	–	141,2	1,0
Total	7 671,3	–	7 671,3	166,5

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel et heures supplémentaires

115. Un montant de 86 500 dollars est demandé au titre du personnel de la catégorie des services généraux (Autres classes) engagé pour une période de courte durée (12 mois) (76 500 dollars) et des heures supplémentaires (10 000 dollars), afin de faire face aux surcharges temporaires de travail lors des réunions du forum politique de haut niveau ainsi que de groupes d'experts intergouvernementaux et de groupes de travail et de traiter dans les délais impartis les voyages plus nombreux des représentants des gouvernements ainsi que du personnel et des experts, de même que le recrutement de consultants et de personnel temporaire. La recrudescence prévue des voyages s'explique essentiellement par le nombre de représentants devant se rendre aux consultations régionales et internationales relatives au forum politique, ainsi qu'aux réunions du groupe de travail sur les objectifs de développement durable et du comité intergouvernemental pour le financement du développement durable.

Services contractuels

116. Un montant de 42 000 dollars est demandé pour connecter au réseau informatique, pendant l'exercice biennal 2014-2015, 12 postes de travail destinés au personnel temporaire.

Frais généraux de fonctionnement

117. Les ressources supplémentaires demandées (37 000 dollars) doivent couvrir les dépenses de communication (droits d'utilisation pour chaque poste téléphonique, télécopieur ou modem, communications interurbaines et internationales passées par le personnel temporaire) (12 000 dollars) ainsi que des services divers (entretien du matériel et services techniques) au titre des nouvelles réunions de consultation et manifestations en rapport avec le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (25 000 dollars).

Mobilier et matériel

118. Un montant de 1 000 dollars est demandé pour l'achat de matériel de bureautique destiné au titulaire d'un poste de temporaire.

IV. Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique

119. Donnant suite aux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a défini, parmi les 26 domaines thématiques et questions transversales, les principaux domaines prioritaires qui devront être approfondis, allant de l'élimination de la pauvreté aux besoins et enjeux propres à l'Afrique, notamment aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés, et aux pays en développement sans littoral. La CEA a par ailleurs recensé un certain nombre d'initiatives et activités nouvelles issues des travaux de la Conférence, qu'elles concernent l'ensemble des commissions régionales, tant pour ce qui est des priorités stratégiques que des modalités et procédures de travail, ou, plus particulièrement elle-même. Les conclusions de l'examen approfondi y relatif sont exposées ci-dessous avec indications des activités ou processus spécifiques ainsi que des ressources nouvelles ou supplémentaires à prévoir. Les activités au titre du sous-programme 2 seront entreprises par la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable, en collaboration avec tous les autres sous-programmes, en particulier les sous-programmes 1 (Analyse macroéconomique, finance et développement économique), 6 (Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement) et 9 (Statistiques). Les bureaux sous-régionaux de la Commission prendront part à l'exécution de toutes les activités; ils seront plus particulièrement chargés de les coordonner dans les sous-régions relevant de leur compétence et d'envisager tous les processus sous l'angle sous-régional.

120. Ces activités s'articulent autour de l'aide à apporter aux pays africains pour qu'ils puissent donner suite aux dispositions du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment par des contributions de fond. La Commission envisage les activités suivantes, visant à :

Aider les pays africains à prendre effectivement part au processus mondial visant à déterminer en 2013 les objectifs de développement durable, puis à les réaliser et en assurer le suivi au moyen d'une évaluation intégrée en 2014

121. Au paragraphe 251 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », les commissions économiques régionales sont invitées à rassembler et compiler des données nationales afin de soutenir l'initiative mondiale relative au développement durable. La CEA se propose d'aider les pays africains à prendre effectivement part au processus mondial de consultations ascendantes visant à définir les objectifs de développement durable et, à cet effet, fera en sorte que les priorités du continent y soient pleinement prises en compte. Le groupe de travail sur les objectifs de développement durable est appelé à présenter son rapport à l'Assemblée générale, pour examen à la soixante-huitième session, en septembre 2013. Les rapports régional et sous-régionaux devront être finalisés à temps pour être intégrés à ce processus mondial.

122. À l'alinéa k) du paragraphe 85 du document final, il est indiqué que le forum politique de haut niveau pourrait établir un rapport mondial sur le développement durable en s'appuyant sur les évaluations existantes. Le rapport sur le développement durable en Afrique pourrait en constituer le chapitre consacré au continent africain. Le document final souligne aussi qu'il importe de prêter concours aux organisations régionales et sous-régionales, parmi lesquelles les commissions

régionales, pour qu'elles puissent effectivement concrétiser les objectifs de développement durable et promouvoir, dans les régions relevant de leur compétence, l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable, comme indiqué au paragraphe 100 dudit document. Il convient de noter que l'évaluation intégrée figurant dans le rapport sur le développement durable en Afrique sera étayée notamment par le développement et l'exploitation d'outils et d'instruments conçus pour l'analyse et l'évaluation intégrées. Ceci aidera les pays africains à formuler un dispositif de contrôle et d'évaluation des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement durable.

123. En bref, les activités prévues permettront : a) d'organiser un processus de consultation ascendant de sorte à aider les pays africains à prendre effectivement part à la définition des objectifs de développement durable; b) d'établir cinq rapports sous-régionaux consacrés aux aspects prioritaires du développement durable et aux objectifs possibles de chaque sous-région en la matière; c) d'établir un rapport régional, faisant fond sur les principales conclusions des cinq rapports sous-régionaux, qui recensera les grandes priorités de l'Afrique en matière de développement durable, proposera des objectifs y relatifs et sera examiné lors d'une réunion consultative régionale; d) de développer et d'exploiter des outils d'évaluation intégrée afin d'étayer l'analyse intégrée des progrès obtenus dans la concrétisation des engagements pris concernant le développement durable, en tirant parti des moyens, outils et méthodes actuels; e) d'aider les pays africains à adapter les objectifs de développement durable à leurs priorités nationales.

124. Le rapport régional et les rapports sous-régionaux seront établis par une équipe d'experts, provenant de préférence d'institutions régionales et sous-régionales, l'objet étant de s'assurer les multiples compétences nécessaires pour analyser correctement les priorités, buts et objectifs du développement durable et de constituer, dans ces institutions, un référentiel des connaissances en vue de la poursuite des travaux sur ces objectifs en Afrique.

125. Les réalisations escomptées devraient permettre de mieux appréhender les priorités aux niveaux régional et sous-régional afin d'éclairer la définition des objectifs mondiaux de développement durable, ainsi que de cerner, pour le continent et ses sous-régions, les objectifs, les cibles, la stratégie de contrôle de leur réalisation et les moyens à mettre en œuvre. Les responsables de l'action publique seront plus conscients de la nécessité d'intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable dans le cadre de l'élaboration et l'application des politiques, stratégies et programmes nationaux. La Commission se sera de plus dotée de nouveaux moyens d'entreprendre des évaluations intégrées.

126. Les produits escomptés sont les suivants : un rapport régional et cinq rapports sous-régionaux sur les priorités de l'Afrique et ses buts et objectifs en matière de développement durable, un rapport sur les travaux de la réunion consultative régionale, et un outil conçu pour la réalisation d'évaluations intégrées que la Commission exploitera pour établir les rapports sur le développement durable en Afrique et réaliser des évaluations et des analyses décisionnelles.

Consolider le Mécanisme de coordination régionale aux fins du développement durable en 2013

127. Aux paragraphes 78 et 93 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il est souligné qu'il faut intensifier la cohérence et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, tout en

définissant les responsabilités voulues à l'égard des États Membres, notamment en améliorant la cohérence de l'établissement des rapports et en renforçant les initiatives de coopération au titre des mécanismes de coordination en place aux niveaux régional, sous-régional et national. Le Mécanisme de coordination régionale joue un grand rôle dans la promotion du processus général de développement durable sur le continent et il doit être consolidé. Les futures réunions du Mécanisme porteront sur la suite donnée aux engagements énoncés dans le document final. La CEA en assure en grande partie le secrétariat, et toutes les divisions et tous les bureaux sous-régionaux mènent des travaux de fond concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Pour que la Commission puisse continuer de s'acquitter efficacement de ces tâches, il lui faudra disposer de ressources supplémentaires au titre de l'exécution de travaux de secrétariat. Une réunion entre les divers groupes thématiques du Mécanisme, prévue pour 2013 et consacrée à la mise en œuvre des engagements énoncés dans le document final ainsi qu'à leur intégration aux plans d'activité respectifs, devrait contribuer à consolider ce dispositif, qui constitue l'instance régionale de coordination de l'aide prêtée par les organismes des Nations Unies aux pays africains en la matière.

128. Les activités prévues englobent notamment la révision du plan d'action de chaque groupe thématique pour s'assurer qu'il y est tenu compte des priorités africaines concernant la mise en œuvre des engagements énoncés dans le document final, et la tenue d'une réunion entre ces groupes au premier semestre 2013 consacrée à l'application de ces textes, dont les conclusions enrichiront les débats de la réunion annuelle du Mécanisme.

129. La réunion entre les divers groupes thématiques du Mécanisme n'ayant été ni prévue, ni inscrite au budget de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources supplémentaires sont demandées pour l'organiser. Il faudra en particulier retenir les services d'un consultant qui aidera à élaborer les documents et à réviser les plans d'action, et qui fera office d'expert à la réunion.

130. Les résultats escomptés sont les suivants : amélioration de la coordination des programmes et activités de développement durable exécutés en Afrique par les organismes des Nations Unies, et consolidation de l'appui que ces organismes prêtent aux États membres pour qu'ils puissent donner effet aux engagements énoncés dans le document final. Les produits escomptés concernent la révision des plans d'action des groupes thématiques du Mécanisme afin de prendre en compte les décisions issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Consolider la réunion d'application régionale pour l'Afrique en 2014-2015

131. La réunion d'application régionale pour l'Afrique doit être étoffée de sorte à devenir une instance multidisciplinaire et régionale de haut niveau pour le développement durable, dont les conclusions viendront enrichir les débats du forum politique de haut niveau qui doit remplacer la Commission du développement durable. Le document final précise en effet, au paragraphe 100, qu'il faut « associer efficacement les processus mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux pour faire progresser le développement durable ».

132. L'activité proposée englobe la participation des pays africains les moins avancés, des représentants des grands groupes et des organisations régionales et sous-régionales en vue d'étoffer la réunion d'application régionale. Ceci est conforme notamment aux dispositions des résolutions 59/244, 61/211, 63/227 et 64/213 de l'Assemblée générale, dans lesquelles celle-ci, notamment, prie les

commissions régionales d'aider les pays les moins avancés et les pays ayant des besoins particuliers à prendre part aux réunions des organes intergouvernementaux. La consolidation de la réunion d'application régionale exige une large participation et une représentation adéquate des neuf grands groupes de chacune des cinq sous-régions du continent. La participation élargie des communautés économiques régionales ainsi que de la Commission de l'Union africaine et de ses organismes est elle aussi impérative.

133. Dans le cadre de l'activité proposée, la CEA cernera les priorités de la région pour ce qui est de donner effet aux grandes décisions énoncées dans les textes issus des conférences sur le développement durable, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, elle sera en mesure de définir clairement la contribution de l'Afrique aux sessions de la Commission du développement durable et, par la suite, au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le résultat escompté est la publication du rapport final de la réunion d'application régionale qui sera présenté à la Commission du développement durable ou au forum politique.

Prendre des mesures habilitantes en 2014-2015

134. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a mis en route plusieurs processus concernant les moyens d'application, notamment l'élaboration d'une stratégie de financement du développement durable. Comme indiqué au paragraphe 255 du document final, elle est convenue de « mettre en place un processus intergouvernemental sous les auspices de l'Assemblée générale, avec l'appui technique du système des Nations Unies » en vue d'évaluer les besoins de financement et de proposer une stratégie y relative. Forte de son positionnement dans le paysage institutionnel africain, ainsi que de son rôle et de la mission qui lui a été confiée de favoriser la cohérence des politiques et le développement économique et social du continent, la CEA contribuera à ces processus, en collaboration avec la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et les partenaires concernés.

135. La CEA entreprendra des études analytiques sur le financement du développement durable en Afrique ainsi que sur le renforcement des capacités africaines aux fins de ce mode de développement, et elle organisera une réunion en vue de valider et finaliser le rapport y relatif. Des rapports seront établis par les experts régionaux du développement économique et du développement social, qui seront ensuite examinés lors d'une réunion d'experts regroupant des experts des États membres spécialisés dans ces questions et dans la gouvernance, ainsi que des représentants des grands groupes et des organisations régionales et sous-régionales.

136. Les résultats escomptés sont une appréhension claire des besoins de la région en matière de financement du développement durable, ainsi que des instruments et filières de financement les plus adéquats. Les États membres disposeront de davantage de moyens pour mobiliser et allouer des fonds aux fins du développement durable. En outre, on se fera une idée plus claire des besoins concernant le renforcement des capacités et des institutions aux fins de la réalisation d'un mode de développement de ce type en Afrique et l'on pourra formuler des recommandations sur la meilleure façon d'y parvenir.

137. Les produits escomptés sont les suivants : un rapport sur le financement du développement durable en Afrique, un rapport sur le renforcement des institutions

aux fins du développement durable en Afrique, un rapport de la réunion consultative régionale.

**Ressources supplémentaires nécessaires : 2 325 000 dollars
(1 405 700 dollars en 2012-2013 et 919 300 dollars en 2014-2015)**

Tableau 13

Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Variation prévoir pour (postes)</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
A. Commission régionale					
1. Organes directeurs	878,4	–	878,4	–	–
2. Direction exécutive et administration	10 532,2	–	10 532,2	–	–
3. Programme de travail					
Sous-programme 1. Analyse macroéconomique, finances et développement économique	7 024,1	–	7 024,1	–	–
Sous-programme 2. Sécurité alimentaire et développement durable	5 320,1	1 405,7	6 725,8	–	919,3
Sous-programme 3. Gouvernance et administration publique	6 201,8	–	6 201,8	–	–
Sous-programme 4. Information et science et technique au service du développement	4 108,7	–	4 108,7	–	–
Sous-programme 5. Commerce, coopération économique et intégration régionale	4 862,7	–	4 862,7	–	–
Sous-programme 6. Égalité des sexes et participation des femmes au développement	3 564,5	–	3 564,5	–	–
Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement				–	–
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	5 880,3	–	5 880,3	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	6 392,2	–	6 392,2	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	6 618,3	–	6 618,3	–	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	6 315,5	–	6 315,5	–	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	6 450,3	–	6 450,3	–	–
Sous-programme 8. Planification du développement et administration	2 965,3	–	2 965,3	–	–
Sous-programme 9. Statistiques	5 462,2	–	5 462,2	–	–
Sous-programme 10. Développement social	2 023,9	–	2 023,9	–	–
Total partiel, programme de travail	84 600,5	1 405,7	86 006,2	–	919,3
4. Appui au programme	51 863,3	–	51 863,3	–	–
Total partiel, A	136 463,8	1 405,7	137 869,5	–	919,3
5.B. Bureau des commissions régionales à New York	1 844,5	–	1 844,5	–	–
Total	138 308,3	1 405,7	139 714,0	–	919,3

Tableau 14
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	88 467,6	–	88 467,6	–
Autres dépenses de personnel	4 594,1	352,6	4 946,7	469,8
Consultants	1 731,7	117,9	1 849,6	118,6
Experts	4 507,5	–	4 507,5	167,9
Voyages du personnel	2 982,5	40,7	3 023,2	44,4
Voyages des représentants	–	496,0	496,0	–
Services contractuels	6 837,4	398,5	7 235,9	118,6
Frais généraux de fonctionnement	11 541,1	–	11 541,1	–
Dépenses de représentation	47,6	–	47,6	–
Fournitures et accessoires	4 965,1	–	4 965,1	–
Mobilier et matériel	9 341,1	–	9 341,1	–
Subventions et contributions	3 292,6	–	3 292,6	–
Total	138 308,3	1 405,7	139 714,0	919,3

Programme de travail

Sous-programme 2. Sécurité alimentaire et développement durable

138. Le sous-programme 2 relève de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 2 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

**Ressources supplémentaires nécessaires : 2 325 000 dollars
 (1 405 700 dollars en 2012-2013 et 919 300 dollars en 2014-2015)**

Tableau 15
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	4 859,5	–	4 859,5	–
Autres dépenses de personnel	3,6	352,6	356,2	469,8
Consultants	67,8	117,9	185,7	118,6
Experts	229,6	–	229,6	167,9

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Voyages du personnel	104,2	40,7	144,9	44,4
Voyages des représentants	–	496,0	496,0	–
Services contractuels	55,4	398,5	453,9	118,6
Total	5 320,1	1 405,7	6 725,8	919,3

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

139. Un montant non renouvelable de 352 600 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour étoffer les effectifs de l'équipe de coordination chargée de la mise en œuvre des engagements énoncés dans le document final. En effet, si la CEA fait appel aux personnels en poste pour exécuter les activités susmentionnées, il faut consolider l'équipe de coordination, laquelle pourra ainsi, notamment, coordonner la mise en œuvre des engagements et des tâches découlant des grandes conférences au sommet sur le développement durable, y compris la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Elle pourra en outre collaborer avec d'autres unités administratives pour assurer la prise en compte, dans leurs travaux, des principes du développement durable. Elle pourra également répondre aux demandes d'assistance technique sur l'application des décisions de la Conférence émanant d'États membres. Il est donc demandé de créer trois postes d'administrateur seulement à la Section de l'environnement et du développement durable, qui relève de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable, soit l'équivalent de 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2, auxquels s'ajouterait 1 agent local, recruté pour une période de courte durée. Le montant non renouvelable demandé à ce titre (352 600 dollars) couvrirait neuf mois de travail en 2013.

140. Le titulaire du poste P-4 (spécialiste du développement durable) coordonnera l'exécution des activités en cours et à venir en rapport avec le document final; il assurera la liaison avec les divisions de la Commission afin que les principes du développement durable soient intégrés dans toutes les activités; il coordonnera l'établissement des rapports sous-régionaux sur les objectifs de développement durable, rédigera le rapport régional et recueillera à cet effet les données nécessaires.

141. Le titulaire du poste P-3 (spécialiste du développement durable) coordonnera l'établissement des rapports sur le financement du développement durable dans la région et prêtera son concours au titulaire du poste P-4 pour ce qui touche aux objectifs de développement durable.

142. Les titulaires du poste P-2 (administrateur de programme) et du poste d'agent local [assistant (programmes)] aideront les deux spécialistes du développement durable dans leurs travaux et leur prêteront main forte pour l'organisation de la réunion consultative et des réunions de groupes d'experts.

Voyages du personnel

143. S'agissant de la première activité, un montant non renouvelable de 40 700 dollars est demandé en 2013 au titre des voyages pour un membre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui se rendra dans certains pays africains pour y recueillir des données et y présenter les conclusions du rapport, ainsi que pour six fonctionnaires des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) qui participeront à la réunion consultative régionale prévue dans le cadre de cette activité devant se tenir au siège de la Commission, et à laquelle ils présenteront des contributions et des points de vue d'ordre sous-régional sur les objectifs de développement durable (11 missions de cinq jours dans les sous-régions du continent à raison de 3 700 dollars par voyage).

Voyages des représentants

144. Un montant non renouvelable de 341 000 dollars est demandé pour organiser le processus de consultations ascendantes visant à aider les pays africains à prendre effectivement part à la définition des objectifs de développement durable; il faudra, à cet effet, convoquer une réunion consultative régionale d'experts qui sera chargée de dégager les grandes priorités du continent en matière de développement durable et de proposer des objectifs y relatifs. Pour bien cerner ces objectifs, il faudra faire appel à un ensemble équilibré d'experts des trois volets du développement durable (développement économique, développement social et protection de l'environnement) ainsi que de la gouvernance. Il faudra de plus que les grands groupes et les organisations sous-régionales fassent part de leur point de vue. On financera donc la participation de deux experts originaires de chacun des pays africains les moins avancés (33 pays), de 17 experts provenant d'organisations régionales et sous-régionales et de 25 experts issus des grands groupes. Ces personnes seront choisies de manière à assurer une représentation équilibrée des trois volets du développement durable et de la gouvernance (frais de voyage estimés à 3 100 dollars par personne, pour 110 participants à la réunion de trois jours qui doit se tenir à Addis-Abeba).

145. En ce qui concerne la deuxième activité, la réunion entre les groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale n'ayant été ni prévue ni inscrite au budget de l'exercice biennal 2012-2013, il est demandé un montant non renouvelable de 155 000 dollars pour l'organiser au premier semestre de 2013; cette réunion portera sur la suite donnée au document final et ses conclusions enrichiront les débats de la réunion annuelle du Mécanisme (frais de voyage estimés à 3 100 dollars par personne, pour 50 participants à la réunion de trois jours qui doit se tenir à Addis-Abeba).

Consultants

146. S'agissant de la première activité, il est demandé pour 2013 un montant non renouvelable de 92 000 dollars pour obtenir les services de cinq consultants pour deux mois de travail à raison de 7 500 dollars par mois (75 000 dollars) et couvrir les frais de voyage y relatifs (17 000 dollars). Ces consultants seront chargés de l'établissement de cinq rapports sous-régionaux sur les grandes priorités et objectifs de chaque sous-région en matière de développement durable, qui seront examinés par la réunion consultative régionale.

147. En ce qui concerne la deuxième activité, il est demandé pour 2013 un montant non renouvelable de 25 900 dollars pour obtenir les services d'un consultant pour trois mois de travail à raison de 7 500 dollars par mois (22 500 dollars) et couvrir les frais de voyage y relatifs (3 400 dollars). Ce consultant sera chargé d'établir des documents et de réviser les plans d'action des groupes thématiques; de plus, il fera office d'expert lors des réunions du Mécanisme et des groupes.

Services contractuels

148. Pour ce qui est de la première activité, un montant non renouvelable de 211 900 dollars est demandé pour couvrir les dépenses relatives à l'interprétation des réunions ainsi qu'à l'édition et la traduction des rapports y relatifs. Il est également demandé un montant non renouvelable de 186 600 dollars pour couvrir les dépenses relatives à l'édition et à la traduction de cinq rapports sous-régionaux et un rapport régional.

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel

149. Un montant non renouvelable estimé à 469 800 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour 12 mois en 2014; en effet, l'équipe chargée de coordonner la mise en œuvre des engagements énoncés dans le document final aura toujours besoin d'effectifs supplémentaires (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 agent local).

Voyages du personnel

150. Il est demandé, pour les troisième et quatrième activités, un montant non renouvelable de 44 400 dollars au titre des voyages, en 2014, de six fonctionnaires des bureaux sous-régionaux et de l'IDEP qui participeront à la réunion d'application régionale ou à l'instance correspondante ainsi qu'à la réunion d'experts devant se tenir au siège de la Commission et à laquelle ils présenteront des contributions et des points de vue d'ordre sous-régional (12 missions de cinq jours à Addis-Abeba à raison de 3 700 dollars par voyage).

Consultants

151. S'agissant de la première activité, il est demandé pour 2014 un montant non renouvelable de 66 800 dollars pour obtenir les services d'un consultant pour cinq mois de travail et d'un autre consultant pour 3 mois de travail à raison de 7 500 dollars par mois, et pour couvrir les frais de voyage y relatifs (6 800 dollars). Ces consultants seront chargés de revoir les outils d'évaluation intégrée actuels et d'en développer un nouveau que la Commission pourrait exploiter pour établir à l'avenir les rapports sur le développement durable en Afrique; de plus, ils analyseront les politiques, ils contribueront à l'évaluation intégrée des avancées obtenues sur la voie du développement durable, et ils établiront un dispositif de contrôle et d'évaluation des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement durable.

152. Pour ce qui est de la quatrième activité, il est demandé pour 2014 un montant non renouvelable de 51 800 dollars pour obtenir les services de deux consultants pour trois mois de travail à raison de 7 500 dollars par mois, et pour couvrir les frais de voyage y relatifs (6 800 dollars). Ces consultants seront chargés d'entreprendre

deux études qui porteront respectivement sur : a) le financement du développement durable en Afrique; b) le renforcement des capacités africaines aux fins du développement durable. Le rapport final y relatif sera examiné lors d'une réunion consultative régionale.

Experts

153. En ce qui concerne la quatrième activité, il est demandé un montant non renouvelable de 167 900 dollars pour organiser une réunion de groupe d'experts devant se tenir à Addis-Abeba. Les participants seront chargés d'examiner les rapports régionaux sur le financement du développement durable en Afrique et sur le renforcement des capacités africaines en matière de développement durable.

Services contractuels

154. Pour ce qui est de la troisième activité, il est demandé pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant de 118 600 dollars destiné à couvrir les dépenses relatives à l'édition et à la traduction de trois rapports.

V. Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

155. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) procède actuellement à un examen indépendant de la structure de ses conférences afin notamment de renforcer le rôle de ses sessions annuelles, qui constituent pour les États membres et autres parties prenantes d'Asie et du Pacifique la plus large plateforme intergouvernementale régionale de promotion de la coopération régionale autour des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les activités supplémentaires proposées devraient s'inscrire dans ce processus et s'en inspirer.

156. Conformément aux recommandations contenues dans le document final de la Conférence, la Commission du développement durable sera remplacée par un forum politique de haut niveau et tiendra son ultime session en mai 2013. La CESAP compte en effet étoffer les réunions d'application régionale de la Commission du développement durable afin d'ouvrir plus largement les débats sur le document final de la Conférence durant le premier trimestre de 2013. Les conclusions de ce processus intergouvernemental contribueraient alors directement aux débats de l'ultime session de la Commission du développement durable en 2013, ainsi qu'à la session de la CESAP de cette même année.

157. La CESAP prévoit de tenir des consultations régionales Asie-Pacifique avec les États membres en 2013 au sujet des objectifs de développement durable, à la lumière des recommandations issues de la Conférence et en vue de produire une synthèse des questions pertinentes vues d'Asie et du Pacifique et de l'intégrer dans les mécanismes mondiaux pertinents conduisant à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en 2013.

158. Les activités ci-après seront donc exécutées pendant l'exercice biennal 2012-2013 avec les ressources proposées :

Appui à l'organisation des séances spéciales et des réunions régionales

159. La CESAP tiendra des séances spéciales et des réunions régionales pour assurer l'exécution effective des activités découlant des paragraphes 84, 86, 248, 249, 255 et 257 de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale. Elle prévoit ainsi de tenir des séances spéciales à sa session annuelle, du 25 avril au 1^{er} mai 2013, afin que les États membres et les autres parties prenantes puissent réfléchir à l'application des recommandations issues de la Conférence et aux dimensions régionales du programme de développement envisagé par les Nations Unies au-delà de 2015; elle convoquera également la réunion d'application régionale susmentionnée et la réunion de consultation régionale Asie-Pacifique des États membres sur les objectifs de développement durable.

160. La majorité des activités de la CESAP exécutées en application de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale seront financées sur le budget ordinaire existant ou des ressources extrabudgétaires, mais elles nécessiteront pourtant des ressources supplémentaires dans les domaines indiqués plus haut puisque les prévisions actuelles de postes et de services de consultant requis dans les divisions et bureaux de la Commission et éventuellement mobilisables à cette fin sont réservées pour d'autres priorités au titre du programme de travail de 2012-2013.

Renforcer le rôle de la CESAP dans sa capacité de plateforme intergouvernementale régionale la plus large pour promouvoir l'application des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et examiner le programme de développement au-delà de 2015

161. Le budget-programme approuvé relatif à la session annuelle de la CESAP pour l'exercice biennal 2012-2013 prévoit le financement des services de consultant pour un montant minimum qui est déjà affecté à l'étude thématique destinée aux soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la Commission. On sait que l'étude thématique est une activité récurrente de toutes les sessions annuelles de la CESAP. De ce fait, le crédit ouvert pour les services de consultant a déjà été alloué pour engager le consultant chargé de réaliser l'étude et d'établir un rapport pour la soixante-neuvième session de la Commission qui se tiendra en 2013. Il n'est donc pas possible de reporter ce produit à un futur exercice biennal étant donné que l'activité annuelle a été entérinée par la CESAP et fait partie du programme de travail du secrétariat au chapitre des organes directeurs.

162. Grâce aux services temporaires d'un consultant extérieur, la CESAP pourra continuer de renforcer ses processus intergouvernementaux et mettre au point des stratégies pour aider les États membres à promouvoir la coopération Sud-Sud au service de l'application des recommandations issues de la Conférence et examiner le programme de développement au-delà de 2015. Le consultant proposé étudierait la Commission du point de vue de ses principales parties prenantes, en particulier les États membres, et indiquerait au secrétariat les moyens à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Commission en tant que plateforme intergouvernementale régionale la plus large pour appliquer les recommandations issues de la Conférence et examiner le programme de développement au-delà de 2015. Le consultant s'appuierait sur les conclusions des travaux en cours des experts extérieurs chargés d'étudier la structure des conférences de la CESAP.

Transformer la réunion d'application régionale en une réunion intergouvernementale élargie sur l'application des recommandations issues de la Conférence

163. L'un des défauts majeurs de la composition actuelle de la réunion d'application régionale est l'absence des pays les moins avancés, dont 13 se trouvent dans la région Asie-Pacifique. Il faut pour y remédier prévoir des ressources supplémentaires qui garantiront la participation des représentants des pays en question. Des fonds sont actuellement mis à disposition pour couvrir le coût des billets d'avion de 10 membres de la Commission du développement durable provenant de la région. L'élargissement de la réunion d'application régionale nécessiterait un complément de ressources destiné à couvrir le coût des voyages de 30 participants supplémentaires provenant des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, dont des représentants des gouvernements et de quelques autres grandes parties prenantes.

164. Ainsi que convenu avec le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales prévoient de consacrer leur prochaine réunion d'application régionale aux recommandations issues de la Conférence afin que leurs réunions respectives puissent contribuer aux débats que tiendra la Commission du développement durable à sa session de 2013. Il est proposé d'inviter 30 participants supplémentaires provenant des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, pour un coût estimé à 5 000 dollars par personne, soit 150 000 dollars au total.

Convoquer une réunion de consultation des États membres de la région Asie-Pacifique consacrée aux objectifs de développement durable

165. La CESAP prévoit de convoquer une réunion de consultation régionale Asie-Pacifique sur les objectifs de développement durable en 2013 afin que les États membres d'Asie et du Pacifique puissent exprimer leur point de vue propre et particulier sur les recommandations issues de la Conférence et sur le programme de développement au-delà de 2015, pour inclusion dans les mécanismes mondiaux pertinents conduisant à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en 2013.

166. Les ressources demandées couvrent : a) le coût du voyage de 60 participants provenant des États membres et membres associés de la Commission, ainsi que de cinq personnes ressources (5 000 dollars par personne, soit 325 000 dollars); b) le coût des services de conférence des réunions et les honoraires de cinq interprètes (22 000 dollars); c) le coût des services du consultant chargé d'apporter son concours technique aux préparatifs de la réunion, soit 15 000 dollars pour un engagement de trois semaines.

***Ressources supplémentaires nécessaires : 1 144 200 dollars
(636 800 dollars en 2012-2013 et 507 400 dollars en 2014-2015)***

Tableau 16
Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Variation prévoir pour (postes)</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
1. Organes directeurs	1 135,9	–	1 135,9	–	–
2. Direction exécutive et administration	5 754,1	124,8	5 878,9	–	507,4
3. Programme de travail					
Sous-programme 1. Politique macroéconomique et développement sans exclusive	7 479,4	362,0	7 841,4	–	–
Sous-programme 2. Commerce et investissement	6 371,3		6 371,3	–	–
Sous-programme 3. Transports	6 180,0		6 180,0	–	–
Sous-programme 4. Environnement et développement	6 676,6	150,0	6 826,6	–	–
Sous-programme 5. Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe	5 023,2		5 023,2	–	–
Sous-programme 6. Développement social	6 984,5	–	6 984,5	–	–
Sous-programme 7. Statistique	4 840,1	–	4 840,1	–	–
Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement	7 090,2	–	7 090,2	–	–
Total partiel, programme de travail	57 535,3	636,8	58 172,1	–	507,4
4. Appui au programme	41 119,2	–	41 119,2	–	–
Total	98 654,5	636,8	99 291,3	–	507,4

Tableau 17
Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	84 182,2	–	84 182,2	–
Autres dépenses de personnel	2 127,6	64,8	2 192,4	507,4
Consultants	461,9	75,0	536,9	–
Experts	554,5	497,0	1 051,5	–
Voyages du personnel	1 496,3	–	1 496,3	–
Services du personnel	1 033,1	–	1 033,1	–
Frais généraux de fonctionnement	5812,0	–	5812	–
Dépenses de représentation	39,1	–	39,1	–
Fournitures et accessoires	1 101,6	–	1 101,6	–
Mobilier et matériel	1 839,1	–	1 839,1	–
Subventions et contributions	7,1	–	7,1	–
Total	98 654,5	636,8	99 291,3	507,4

A. Direction exécutive et administration

167. La direction exécutive et administration comprend le Cabinet du Secrétaire exécutif et le Groupe des communications stratégiques et de la sensibilisation. Le Cabinet du Secrétaire exécutif assure la direction et la gestion d'ensemble du secrétariat de la CESAP en proposant aux États membres des analyses stratégiques solides, des orientations possibles et des activités de renforcement des capacités pour les aider à s'attaquer aux grands problèmes de développement et à appliquer des solutions novatrices contribuant à assurer la prospérité économique, le progrès social et la viabilité de l'environnement dans toute la région. Il offre un encadrement et des orientations pour coordonner la mise en œuvre du programme de travail de la CESAP, qui continuera de viser en priorité à maintenir la croissance dans le monde de l'après-crise, à accélérer les efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à combler les lacunes existantes en matière de développement tout en préservant l'écosystème. Le Groupe des communications stratégiques et de la sensibilisation appuiera la mise en œuvre du programme de travail en faisant connaître ses activités normatives et son travail d'analyse et de renforcement des capacités dans tous les médias et en mettant en évidence son rôle de plus grande plateforme d'action au service du développement durable de la région, au profit de tous.

Ressources supplémentaires nécessaires : 124 800 dollars en 2012-2013 et 507 400 dollars en 2014-2015

Tableau 18
Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	4 941,5	–	4 941,5	–
Autres dépenses de personnel	9,3	64,8	74,1	507,4
Consultants	59,5	60,0	119,5	–
Voyages du personnel	341,8	–	341,8	–
Services contractuels	84,9	–	84,9	–
Frais généraux de fonctionnement	40,9	–	40,9	–
Fournitures et accessoires	136,9	–	136,9	–
Mobilier et matériel	139,3	–	139,3	–
Total	5 754,1	124,8	5 878,9	507,4

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

168. Un crédit non renouvelable d'un montant de 64 800 dollars couvrirait les dépenses afférentes à l'engagement de personnel temporaire, à savoir un administrateur (programme, P-5) et un assistant (programme, AL), au Cabinet du

Secrétaire exécutif pour une durée de trois mois, afin d'appuyer l'organisation des séances spéciales et des réunions régionales.

Consultants

169. Un crédit non renouvelable d'un montant de 60 000 dollars couvrirait l'engagement au Cabinet du Secrétaire exécutif et pour une durée de trois mois d'un consultant chargé d'aider la Commission à renforcer ses processus intergouvernementaux et à formuler des stratégies propres à aider les États membres à promouvoir la coopération Sud-Sud au service de l'application des recommandations issues de la Conférence et à débattre du programme de développement au-delà de 2015.

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel

170. Un crédit non renouvelable d'un montant de 507 400 dollars permettrait de maintenir les emplois de personnel temporaire, à savoir un administrateur (programme, P-5) et un assistant (programme, AL) pendant une période de 24 mois, de manière à appuyer l'organisation des séances spéciales et des réunions régionales.

B. Programme de travail

Sous-programme 1. Politique macroéconomique et développement sans exclusive

171. Le sous-programme est géré par la Division des politiques macroéconomiques et du développement avec l'appui du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable. Il sera exécuté conformément à la stratégie définie dans le sous-programme 1 du programme 15 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Ressources supplémentaires nécessaires : 362 000 dollars pour l'exercice 2012-2013

Tableau 19

Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	7 083,7	–	7 083,7	–
Consultants	65,8	15,0	80,8	–
Experts	102,1	347,0	449,1	–
Voyages du personnel	78,6	–	78,6	–
Services contractuels	149,2	–	149,2	–
Total	7 479,4	362,0	7 841,4	–

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Consultants

172. Le montant non renouvelable de 15 000 dollars couvrirait l'engagement à la Division de la politique macroéconomique et du développement et pour une durée de trois semaines d'un consultant qui serait chargé d'apporter son appui et sa contribution techniques aux préparatifs de la réunion de consultation régionale des États membres sur les objectifs de développement durable.

Experts

173. Le montant non renouvelable de 347 000 dollars couvrirait le coût de la convocation de la réunion de consultation régionale des États membres sur les objectifs de développement durable.

Sous-programme 4. Environnement et développement

174. La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division de l'environnement et du développement. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 4 du programme 15 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Ressources supplémentaires nécessaires : 150 000 dollars pour l'exercice 2012-2013

Tableau 20

Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2012-2013	Différence	Prévisions révisées pour 2012-2013	Montant à prévoir pour 2014-2015
Postes	6 478,3	–	6 478,3	–
Consultants	25,6	–	25,6	–
Experts	91,6	150,0	241,6	–
Voyages du personnel	72,5	–	72,5	–
Services contractuels	8,6	–	8,6	–
Total	6 676,6	150,0	6 826,6	–

Experts

175. Le montant non renouvelable de 150 000 dollars couvrirait le coût du voyage de 30 représentants de pays comptant parmi les moins avancés invités à participer à la réunion d'application régionale de 2013.

VI. Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

176. Les commissions régionales sont invitées à appuyer le Secrétaire général dans le travail qu'il accomplit pour préparer des contributions aux travaux du nouveau forum politique de haut niveau et du groupe de travail sur les objectifs de développement durable.

177. À cet égard, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) propose de renforcer à la fois ses capacités d'analyse et ses ressources humaines afin de pouvoir fournir l'appui et l'assistance voulus aux deux processus adoptés par les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les apports de la Commission devraient venir irriguer les rapports du secrétariat et les délibérations des États membres.

178. La CEPALC accueillera l'ultime réunion d'application régionale qui devrait faciliter la formulation d'une position régionale et d'un plan d'action au service du développement durable dans la région. Cette réunion, prévue initialement dans le cadre des préparatifs de la prochaine session de la Commission du développement durable, marquera un jalon régional important dans le contexte actuel et sera beaucoup mieux placée que prévu pour débattre du nouveau forum de haut niveau créé en application du paragraphe 84 du document final de la Conférence.

179. Cette réunion, prévue pour le premier semestre de 2013, devrait produire des résolutions ou recommandations importantes, et plus particulièrement un plan de travail régional et mondial ou la feuille de route de l'application des recommandations de la Conférence et, peut-être, décider d'établir le nouveau forum régional appelé à lui succéder. Ce processus nécessitera des ressources supplémentaires qui serviront à préparer une documentation adéquate couvrant tout l'éventail des questions abordées à la Conférence et à garantir la représentation des États membres au plus haut niveau ainsi qu'une large participation de la société civile.

180. À la Conférence, les États membres se sont déclarés déterminés à mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale devant être adoptés par l'Assemblée générale.

181. Dans cette perspective, la CEPALC a l'intention de convoquer une réunion intergouvernementale des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale afin de contribuer au débat régional sur le programme des Nations Unies pour le développement au-delà de 2015 et sur les objectifs de développement durable et d'arrêter une position régionale sur ces questions.

182. La réunion ministérielle, qui sera également convoquée au cours du premier semestre 2013, devrait apporter des éléments de réflexion supplémentaires à la réunion d'application régionale ainsi qu'au groupe de travail intergouvernemental sur les objectifs de développement durable. La participation sera sans doute très élevée, de l'ordre d'une centaine de personnes.

183. De plus, dans le cadre du processus relatif à la Conférence, 10 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont signé une déclaration, ouverte à tous les pays de la région, pour explorer l'idée d'une convention régionale sur le droit d'accès à l'information, à la participation et à la justice environnementale, qui constitue l'objectif du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

184. Il est donc envisagé de lancer en 2013 une réunion régionale annuelle consacrée à la mise au point de la feuille de route qui servira à élaborer un instrument régional fondé sur le principe 10, similaire à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus). De plus, trois groupes de travail, sur l'accès à l'information, la participation et l'accès à la justice respectivement, sont également à l'étude, avec des réunions intersessions à participation plus restreinte et des échanges en ligne en continu.

185. La capacité des pays de tirer parti des trajectoires actuelles repose sur le renforcement des capacités locales et sur l'interaction entre les acteurs économiques et les acteurs sociaux dans chaque pays. Le renforcement des capacités locales de recherche, de suivi et d'évaluation renforcera à son tour les capacités d'analyse et de suivi des données environnementales dans les entreprises et les industries et favorisera la création d'infrastructures scientifiques et technologiques de gestion de l'environnement. Cet effort appelle le développement des bases de données, de la recherche et des services d'assistance technique.

186. À cet égard, il faut impérativement que les politiques économiques, sociales et environnementales soient conçues, mises en œuvre, suivies et évaluées sur la base de chiffres produits scientifiques. La production régulière de statistiques économiques et environnementales de qualité grâce à un système moderne de comptabilité environnementale et économique intégrée renforcera les processus de prise de décisions et la conception des politiques publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans une optique de développement durable et conformément aux recommandations issues de la Conférence.

187. Répondant à l'appel préconisant l'appui renforcé du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement lancé dans le document final, la CEPALC prévoit de convoquer une réunion sous-régionale dans les Caraïbes en 2013, en prélude à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se réunira en 2014 pour examiner les difficultés spécifiques rencontrées par ces États dans leur effort de développement durable.

***Ressources supplémentaires nécessaires : 1 745 200 dollars
(819 600 dollars en 2012-2013 et 925 600 dollars en 2014-2015)***

Tableau 21
Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
1. Organes directeurs	1 371,2	–	1 371,2	–
2. Direction exécutive et administration	7 024,2	–	7 024,2	–
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	6 075,9	15,0	6 090,9	–
Sous-programme 2. Production et innovation	5 465,0	195,2	5 660,2	390,4
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	6 965,3	–	6 965,3	–
Sous-programme 4. Financement du développement	1 804,7	30,0	1 834,7	–
Sous-programme 5. Développement social et équité	4 182,2	–	4 182,2	–
Sous-programme 6. Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le développement régional	2 342,4	–	2 342,4	–
Sous-programme 7. Population et développement	3 410,7	–	3 410,7	–
Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains	4 621,2	196,3	4 817,5	211,0
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructure	4 204,5	45,0	4 249,5	–
Sous-programme 10. Planification de l'administration publique	2 036,5	–	2 036,5	–
Sous-programme 11. Statistique	4 834,1	162,1	4 996,2	324,2
Sous-programme 12. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	8 255,4	–	8 255,4	–
Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	6 513,1	81,0	6 594,1	–
Total partiel, programme de travail	68 616,3	724,6	61 435,6	925,6
4. Appui au programme	41 149,6	95	41 244,6	–
Total	110 256,0	819,6	111 075,6	925,6

Tableau 22
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	91 148,2	–	91 148,2	–
Autres dépenses de personnel	2 431,2	390,6	2 821,8	714,6
Consultants	793,5	130,0	923,5	–
Experts	801,0	142,0	943,0	180,0
Voyages du personnel	1 945,9	24,0	1 969,9	–
Services contractuels	1 939,1	–	1 939,1	–
Frais généraux de fonctionnement	8 171,0	–	8 171,0	–
Dépenses de représentation	32,9	–	32,9	–
Fournitures et accessoires	1 407,9	13,0	1 420,9	11,0
Mobilier et matériel	1 585,3	–	1 585,3	–
Personnel temporaire pour les réunions	–	25,0	25,0	20,0
Autres services spécialisés	–	95,0	95,0	–
Total	110 256,0	819,6	111 075,6	925,6

A. Programme de travail

Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

188. Le sous-programme s'emploie à renforcer la coopération régionale et les schémas d'intégration aux niveaux régional, régional et hémisphérique en resserrant les liens des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avec l'économie mondiale.

Ressources supplémentaires nécessaires : 15 000 dollars pour 2012-2013

Tableau 23
Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	5 802,1	–	5 802,1	–
Autres dépenses de personnel	44,1	–	44,1	–
Consultants	67,2	15,0	82,2	–
Experts	59,3	–	59,3	–
Voyages du personnel	103,2	–	103,2	–
Total	6 075,9	15,0	6 090,9	–

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Consultants

189. Un crédit non renouvelable d'un montant de 15 000 dollars couvrirait les services d'un consultant qui serait engagé pour une durée de quatre mois afin de prêter son concours à l'établissement du rapport sur les dimensions et incidences commerciales du document final de la Conférence.

Sous-programme 2. Production et innovation

Ressources supplémentaires nécessaires : 585 600 dollars (195 200 dollars en 2012-2013 et 390 400 dollars en 2014-2015)

190. Ce sous-programme vise à encourager la convergence en matière de productivité et l'innovation en Amérique latine et dans les Caraïbes, en tenant dûment compte de leur incidence sur le développement durable et de leurs liens avec l'économie mondiale.

Tableau 24

Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2012-2013	Différence	Prévisions révisées pour 2012-2013	Montant à prévoir pour 2014-2015
Postes	5 186,1	–	5 186,1	–
Autres dépenses de personnel	70,7	195,2	265,9	390,4
Consultants	60,2	–	60,2	–
Experts	71,3	–	71,3	–
Voyages du personnel	76,7	–	76,7	–
Total	5 465,0	195,2	5 660,2	390,4

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

191. Le montant ponctuel de 195 200 dollars permettrait de financer pendant un an des emplois de temporaire [1 administrateur P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] chargés de mener des recherches de données industrielles et des études sur les technologies des sciences et des communications.

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel

192. Il est prévu de maintenir à 390 400 dollars le montant estimatif des crédits demandés, à titre ponctuel, pour deux emplois de temporaire [1 administrateur P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pendant 24 mois.

Sous-programme 4. Financement du développement

193. Ce sous-programme est destiné à promouvoir la mobilisation de ressources financières et leur allocation efficace afin d'appuyer le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Ressources supplémentaires nécessaires : 30 000 dollars pour l'exercice 2012-2013

Tableau 25
Ressources supplémentaires
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2012-2013	Différence	Prévisions révisées pour 2012-2013	Montant à prévoir pour 2014-2015
Postes	1 682,4	–	1 682,4	–
Autres dépenses de personnel	26,3	–	26,3	–
Consultants	32,6	30,0	62,6	–
Experts	26,3	–	26,3	–
Voyages du personnel	37,1	–	37,1	–
Total	1 804,7	30,0	1 834,7	–

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Consultants

194. Une provision ponctuelle de 30 000 dollars permettrait de financer, pendant quatre mois, deux emplois de consultants chargés d'aider à élaborer deux rapports : a) sur les méthodes permettant de quantifier les besoins en matière de développement durable, telles qu'une étude des lacunes structurelles destinée à déterminer l'attribution de l'aide publique au développement; b) sur de nouveaux mécanismes de financement.

Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains

195. Ce sous-programme vise à mieux prendre en compte les questions relatives à la gestion de l'environnement et des zones urbaines dans les politiques économiques et sociales et les politiques d'aménagement du territoire, dans le cadre du développement durable et des changements climatiques.

Ressources supplémentaires nécessaires : 407 300 dollars (196 300 dollars en 2012-2013 et 211 000 dollars en 2014-2015)

Tableau 26
Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	4 364,7	–	4 364,7	–
Autres dépenses de personnel	51,3	33,3	84,6	–
Consultants	54,7	–	54,7	–
Experts	49,5	117,0	166,5	180,0
Voyages du personnel	101,0	17,0	118,0	–
Personnel temporaire pour les réunions	–	18,0	18,0	20,0
Fournitures et accessoires	–	11,0	11,0	11,0
Total	4 621,2	196,3	4 817,5	211,0

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Personnel temporaire pour les réunions

196. Une provision ponctuelle de 18 000 dollars permettrait de financer les services d'interprétation, les systèmes audio et d'autres dépenses liées au service des réunions.

Autres dépenses de personnel

197. Une provision ponctuelle de 33 300 dollars permettra de financer pendant six mois, en 2013, un emploi de temporaire [1 agent des services généraux (Autres classes)] chargé d'aider à organiser les réunions.

Experts

198. Une provision ponctuelle de 117 000 dollars est demandée pour financer les voyages, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de 65 experts qui seront invités à participer aux réunions suivantes : a) une réunion intergouvernementale de deux jours sur les objectifs de développement durable; b) une réunion d'application régionale de deux jours en 2013; c) une réunion de deux jours sur l'application du principe 10 et ses groupes de travail.

Voyages du personnel

199. Une provision ponctuelle de 17 000 dollars permettrait de financer les voyages de 10 membres du personnel de la Commission chargés de participer à une réunion intergouvernementale de deux jours sur les objectifs de développement durable qui devrait avoir lieu dans la périphérie de Santiago au cours du premier semestre de 2013.

Fournitures et accessoires

200. Un montant ponctuel de 11 000 dollars est demandé pour financer les fournitures – papeterie, dossiers et matériel d’enregistrement – destinées aux réunions susmentionnées.

Ressources nécessaires pour 2014-2015*Personnel temporaire pour les réunions*

201. Un montant ponctuel de 20 000 dollars permettrait de financer les services d’interprétation, les systèmes audio et d’autres dépenses liées au service des réunions.

Experts

202. Un montant ponctuel de 180 000 dollars est demandé pour financer les voyages, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l’arrivée de 102 experts (4 réunions de 25 experts en moyenne) qui seront invités à participer aux réunions suivantes : a) deux réunions sur la suite donnée aux décisions prises à la réunion d’application régionale de 2013; b) deux réunions de deux jours sur l’application du principe 10 et ses groupes de travail.

Fournitures et accessoires

203. Un montant ponctuel de 11 000 dollars est demandé pour financer les fournitures – papeterie, dossiers et matériel d’enregistrement – destinées aux réunions susmentionnées.

Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures

204. Ce sous-programme vise à favoriser la compétitivité et le développement socioéconomique dans les pays d’Amérique latine et des Caraïbes au moyen d’une gestion durable des ressources naturelles et des services publics d’infrastructure.

Ressources supplémentaires nécessaires : 45 000 dollars pour l’exercice 2012-2013

Tableau 27

Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	3 933,2	–	3 933,2	–
Autres dépenses de personnel	70,9	–	70,9	–
Consultants	55,8	45,0	100,8	–
Experts	60,3	–	60,3	–
Voyages du personnel	84,3	–	84,3	–
Total	4 204,5	45,0	4 249,5	–

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Consultants

205. Une provision ponctuelle de 45 000 dollars permettrait de financer, pendant quatre mois, trois emplois de consultants chargés d'aider à élaborer trois rapports : a) sur le lien entre consommation d'énergie et mobilité (des passagers et du fret); b) sur le rôle des politiques publiques dans les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement; c) sur les aides octroyées aux ménages dans le secteur de l'énergie et d'autres secteurs.

Sous-programme 11. Statistiques

206. Ce sous-programme vise à favoriser la production de données statistiques exactes, récentes et pertinentes, leur utilisation et leur prise en compte dans les politiques de développement économique, social et environnemental des pays de la région.

*Ressources supplémentaires nécessaires : 486 300 dollars
(162 100 dollars en 2012-2013 et 324 200 dollars en 2014-2015)*

Tableau 28

Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2012-2013	Différence	Prévisions révisées pour 2012-2013	Montant à prévoir pour 2014-2015
Postes	4 532,9	–	4 532,9	–
Autres dépenses de personnel	81,4	162,1	243,5	324,2
Consultants	39,1	–	39,1	–
Experts	71,0	–	71,0	–
Voyages du personnel	109,7	–	109,7	–
Total	4 834,1	162,1	4 996,2	324,2

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres dépenses de personnel

207. Une provision ponctuelle d'un montant de 162 100 dollars permettrait de financer, pendant un an, un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4, chargé d'aider à produire en temps voulu des statistiques et des indicateurs en matière de développement durable.

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Autres dépenses de personnel

208. Une provision ponctuelle de 324 200 dollars permettrait de continuer à financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4 pendant 24 mois.

Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes

209. Ce sous-programme vise à promouvoir la transformation économique, la résilience sociale et la viabilité de l'environnement dans la sous-région des Caraïbes et à resserrer la coopération entre la sous-région et l'Amérique latine.

Ressources supplémentaires nécessaires : 81 000 dollars pour l'exercice 2012-2013

Tableau 29

Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	6 005,0	–	6 005,0	–
Autres dépenses de personnel	136,1	–	136,1	–
Consultants	113,6	40,0	153,6	–
Experts	152,0	25,0	177,0	–
Voyages du personnel	106,4	7,0	113,4	–
Personnel temporaire pour les réunions	–	7,0	7,0	–
Fournitures et accessoires	–	2,0	2,0	–
Total	6 513,1	81,0	6 594,1	–

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Personnel temporaire pour les réunions

210. Une provision ponctuelle de 7 000 dollars permettrait de financer les services d'interprétation, les systèmes audio et d'autres dépenses liées au service des réunions.

Consultants

211. Un montant ponctuel de 40 000 dollars est demandé pour financer, pendant cinq mois, deux emplois de consultants chargés d'élaborer la documentation de référence à présenter à la réunion sous-régionale sur les petits États insulaires en développement.

Experts

212. Un montant ponctuel de 25 000 dollars est demandé pour financer les voyages, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de 16 experts qui seront invités à participer à une réunion sous-régionale de deux jours sur les petits États insulaires en développement, en prévision de la conférence qui doit se tenir en 2014.

Voyages du personnel

213. Un montant ponctuel de 7 000 dollars permettrait de financer les voyages de trois membres du personnel de la CEPALC chargés de participer à une réunion intergouvernementale de deux jours sur les petits États insulaires en développement qui devrait avoir lieu au Guyana au cours du second semestre de 2013.

Fournitures et accessoires

214. Un montant ponctuel de 2 000 dollars est demandé pour financer les fournitures de papeterie, les photocopies et les dossiers destinés à la réunion susmentionnée.

B. Appui au programme

Ressources supplémentaires nécessaires : 95 000 dollars

Tableau 30

Ressources supplémentaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	28 030,4	–	28 030,4	–
Autres dépenses de personnel	847,3	–	847,3	–
Experts	–	–	–	–
Voyages du personnel	45,3	–	45,3	–
Services contractuels	1 614,9	–	1 614,9	–
Frais généraux de fonctionnement	7 901,5	–	7 901,5	–
Dépenses de représentation	16,7	–	16,7	–
Fournitures et accessoires	1 254,0	–	1 254,0	–
Mobilier et matériel	1 439,5	–	1 439,5	–
Aménagement des locaux	–	–	–	–
Subventions et contributions	–	–	–	–
Personnel temporaire pour les réunions	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	–	–	–
Autres services spécialisés	–	95,0	95,0	–
Total	41 149,6	95,0	41 244,6	–

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Autres services spécialisés

215. Un montant ponctuel de 95 000 dollars est demandé pour financer la traduction, l'édition et la publication de six documents thématiques et d'un document de référence destinés à la réunion sous-régionale sur les petits États insulaires en développement.

VII. Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale

216. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui a déjà fait la preuve de son efficacité dans l'appui qu'elle a apporté à ses pays membres en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, est déterminée à continuer à aider les pays de la région, en coopération avec ses partenaires stratégiques – Ligue des États arabes et autres organisations régionales – à donner suite aux textes issus de la Conférence par l'élaboration de programmes de développement durable adaptés aux priorités et aux besoins régionaux et nationaux.

217. La Commission propose donc d'entreprendre des activités dans les cinq domaines suivants :

Amélioration de la qualité des réunions d'application régionale des pays arabes

218. Comme l'a recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288, la Commission du développement durable sera remplacée par un forum politique de haut niveau, la dernière session de la Commission devant se tenir à New York en mai 2013. La CESAO envisage d'organiser, en avril 2013, un forum régional multidisciplinaire élargi sur le développement durable (la réunion d'application régionale) pour faire le point des contributions qu'auront apportées toutes les parties concernées des 17 pays membres de la Commission. Les responsables de différents volets du développement durable – hauts représentants de pays membres, grands groupes et autres organisations régionales – participeront à la réunion. Les recommandations issues de cette réunion viendront alimenter les débats du forum politique de haut niveau, à l'échelle mondiale. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour assurer la qualité des rencontres prévues dans le cadre de la réunion d'application régionale et permettre la participation de toutes les parties concernées (dans les domaines économique, social et environnemental) et de consultants, et la distribution de la documentation nécessaire.

Action menée pour faciliter la participation des États membres aux débats sur les objectifs de développement durable

219. Pour donner suite à la résolution 66/288, qui demandait aux commissions régionales de recueillir dans les pays des idées susceptibles de contribuer à l'action menée à l'échelle mondiale pour définir des objectifs de développement durable, la CESAO envisage d'organiser des réunions consultatives régionales, en octobre 2013 et octobre 2014, pour discuter de l'élaboration et de la révision de ces objectifs. Elle établira un rapport de situation afin de tenir les parties concernées informées des

mesures prises à cette fin aux niveaux mondial et régional. La réunion régionale de 2013 sera l'occasion d'informer les pays membres des conclusions de la dernière session de la Commission du développement durable. Les deux réunions permettront d'examiner les éventuelles incidences du projet sur le plan d'action régional (qui consiste à élaborer des programmes et des stratégies donnant suite au document final) et de discuter des cadres institutionnels régionaux du développement durable. Pour résumer, la CESAO prévoit d'organiser deux réunions consultatives régionales, qui se tiendront immédiatement après les réunions que le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe doit organiser au Caire, en octobre 2013 et octobre 2014, pour débattre des objectifs de développement durable et des cadres institutionnels régionaux du développement durable. Ces réunions bénéficieront des éclairages apportés par les rencontres nationales et par les rapports régionaux établis pour informer les parties concernées des priorités régionales et de l'action menée à l'échelle mondiale pour élaborer les objectifs de développement durable.

Moyens d'application

220. Les participants de la Conférence ont particulièrement insisté sur l'importance des moyens d'application. À cet égard, la CESAO prévoit d'établir trois grands rapports pour analyser les points suivants :

- a) Les besoins de la région en matière de développement et de transfert de technologies;
- b) Le financement du développement durable dans la région;
- c) Les cadres institutionnels régionaux du développement durable.

221. Ces trois rapports, qui contiendront des recommandations précises sur les politiques à adopter et les programmes à mettre en œuvre, seront communiqués aux parties intéressées soit sous forme électronique, soit à l'occasion d'autres réunions régionales, s'il n'est pas possible d'en organiser une en 2015, faute de financement, pour examiner ces recommandations.

Rapport sur le développement durable dans la région arabe

222. La CESAO envisage d'établir un rapport sur le développement durable dans la région, qui serve de base à l'élaboration du rapport sur le développement durable dans le monde recommandé à l'issue de la Conférence. Ce rapport comprendra une analyse approfondie des volets économique, social et environnemental du développement. Les pays membres de la Commission établiront des rapports nationaux traitant notamment des questions de gouvernance, à la lumière des soulèvements qui ont eu lieu et continuent d'avoir lieu dans la région. Un forum de haut niveau sur les moyens d'application des textes issus de la Conférence et sur la suite donnée à la Conférence sera organisé pour examiner les recommandations du rapport régional relatives aux politiques à adopter et aux programmes à mettre en œuvre.

Action menée pour mettre le Mécanisme de coordination régionale au service du développement durable

223. En sa qualité de secrétariat du Mécanisme de coordination régionale, la CESAO tente de mobiliser les acteurs régionaux – organismes des Nations Unies, Ligue des États arabes et grandes institutions financières internationales et régionales – et de

faire du Mécanisme une enceinte de concertation et de coordination. Elle envisage d'organiser, en 2014, une réunion du Mécanisme ouverte à d'autres participants pour examiner la suite donnée aux textes issus de la Conférence et coordonner l'action menée par l'ONU pour élaborer un plan d'action à l'échelle régionale.

*Ressources supplémentaires nécessaires : 1 029 100 dollars
(345 400 dollars en 2012-2013 et 683 700 dollars en 2014-2015)*

Tableau 31

Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Variation prévoir pour (postes)</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
1. Organes directeurs	157,2	–	157,2	–	–
2. Direction exécutive et administration	3 947,0	–	3 947,0	–	–
3. Programme de travail					
Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	5 818,8	345,4	6 164,2	–	518,1
Sous-programme 2. Développement social	5 439,7	–	5 439,7	–	43,5
Sous-programme 3. Développement économique et intégration	7 327,2	–	7 327,2	–	30,0
Sous-programme 4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale	4 318,7	–	4 318,7	–	30,0
Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	3 789,9	–	3 791,7	–	47,1
Sous-programme 6. Promotion de la femme	2 623,2	–	2 623,2	–	
Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement	2 746,0	–	2 746,0	–	15,0
Total partiel, programme de travail	36 167,7	345,4	36 513,1		683,7
4. Appui au programme	26 479,0	–	26 479,0	–	–
Total	62 646,7	345,4	62 992,1		683,7

Tableau 32

Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	52 183,6	–	52 183,6	–
Autres dépenses de personnel	1 054,6	66,7	1 121,3	144,5
Consultants	702,3	237	939,3	500,1

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Experts	1 134,0	–	1 134,0	–
Voyages du personnel	676,4	15,4	691,8	7,2
Services contractuels	1 520,7	24,8	1 545,5	29,6
Frais généraux de fonctionnement	3 622,9	–	3 622,9	–
Dépenses de représentation	26,9	–	26,9	–
Fournitures et accessoires	718,9	1,5	720,4	2,3
Mobilier et matériel	589,8	–	589,8	–
Subventions et contributions	416,6	–	416,6	–
Total	62 646,7	345,4	62 992,1	683,7

Programme de travail

Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

224. L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division du développement durable et de la productivité. Elle le fera conformément à la stratégie définie au titre du sous-programme 1 du programme 18 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

*Ressources supplémentaires nécessaires : 836 500 dollars
(345 400 dollars en 2012-2013 et 518 500 dollars en 2014-2015)*

Tableau 33

Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	5 417,6	–	5 417,6	–
Autres dépenses de personnel	38,2	66,7	104,9	144,5
Consultants et experts	272,7	237	509,7	345,3
Voyages du personnel	90,3	15,4	105,7	3,6
Services contractuels	–	24,8	24,8	23,2
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–
Dépenses de représentation	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	1,5	1,5	1,5
Total	5 818,8	345,4	6 164,2	518,1

Ressources nécessaires pour 2012-2013*Autres dépenses de personnel*

225. Un montant non renouvelable de 66 700 dollars est demandé aux fins du recrutement pour 12 mois de travail d'un agent des services généraux (Autres classes) au titre de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions), qui permettra de faire face à d'éventuelles périodes de pointe pendant la préparation des réunions régionales et la mise au point des contributions de fond aux travaux des organes régionaux et internationaux dans l'optique du résultat objectif suivant : appui à la participation des États Membres au dialogue sur les objectifs de développement durable (12 mois).

Consultants et experts

226. Un montant non renouvelable de 52 500 dollars est demandé aux fins du recrutement (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris) de consultants qui auront pour tâche d'établir des rapports, de faciliter la tenue de réunions et forums régionaux et de rédiger les rapports finals de réunions. Au titre de l'actualisation de l'initiative arabe en faveur du développement durable, leurs compétences seront également sollicitées dans d'autres domaines touchant le développement durable. Au titre de l'objectif de mise à hauteur des réunions d'application régionale dans les pays arabes, on aura besoin de ces consultants pour recueillir des données et rendre compte des travaux des partenaires actifs dans le secteur du développement durable dans les pays membres de la CESAO. Au titre de l'objectif appui à la participation des États Membres au dialogue sur les objectifs de développement durable, les consultants devront établir un rapport qui sera présenté aux parties prenantes lors de la réunion consultative régionale consacrée auxdits objectifs.

227. Un montant non renouvelable de 184 500 dollars est demandé aux fins de l'organisation des réunions suivantes, pour lesquelles la CESAO défraiera trois participants par pays membres (spécialistes des questions sociales, économiques et environnementales) et certains experts régionaux :

a) Forum régional sur le développement durable dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (nombre de participants dont les frais seront pris en charge : 50; lieu : Beyrouth);

b) Réunion consultative régionale consacrée aux objectifs de développement durable (qui fera immédiatement suite à celle du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe (nombre de participants dont les frais seront pris en charge : 50; lieu : Le Caire).

Voyages du personnel

228. Un montant non renouvelable de 15 400 dollars est demandé pour permettre au personnel concerné d'assister et d'apporter une contribution de fond à : a) la vingtième session de la Commission du développement durable; b) une réunion consultative régionale consacrée aux objectifs de développement durable.

Services contractuels

229. Un montant non renouvelable de 24 800 dollars est demandé aux fins du recrutement : a) d'assistants au service des réunions [agents des services généraux (Autres classes)] qui seront chargés des préparatifs administratifs et logistiques des réunions susmentionnées; b) trois interprètes (classe II) pour la durée de chacune des réunions susmentionnées.

Fournitures et accessoires

230. Un montant non renouvelable de 1 500 dollars est demandé au titre de l'achat de classeurs, d'articles de papeterie, de badges, de plaques nominatives et de matériel d'enregistrement pour chacune des réunions susmentionnées.

Ressources nécessaires pour 2014-2015*Autres dépenses de personnel*

231. Un montant non renouvelable de 144 500 dollars est demandé aux fins du recrutement pour 26 mois de travail de trois agents des services généraux (Autres classes) au titre de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions), qui permettront de faire face à d'éventuelles périodes de pointe pendant la préparation de forums et de réunions régionales et la mise au point des contributions de fond aux travaux des organes régionaux et internationaux dans l'optique des trois résultats objectifs suivants :

- a) Appui à la participation des États Membres au dialogue sur les objectifs de développement durable (12 mois);
- b) Rapport sur le développement durable dans la région arabe (12 mois);
- c) Assistance prêtée au Mécanisme de coordination régionale de l'appui au développement durable (2 mois).

Consultants et experts

232. Un montant non renouvelable de 177 000 dollars est demandé aux fins du recrutement (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris) de consultants qui auront pour tâche d'établir des rapports pour le forum sur le développement durable, de faciliter la tenue de réunions et forums sous-régionaux et régionaux, et de rédiger les rapports finals de réunions. Leurs compétences seront également sollicitées au titre des piliers social, économique et environnemental du développement durable dans l'optique de l'actualisation de l'initiative arabe en faveur du développement durable. Des consultants recrutés sur le plan national seront également nécessaires pour l'établissement du rapport sur le développement durable dans la région arabe, qui viendra enrichir le rapport mondial sur le développement durable grâce à une analyse approfondie des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement. Il sera aussi demandé aux consultants de produire des rapports interorganisations sur les objectifs de développement durable et de dresser la liste des interventions à mener et des lacunes à combler dans le prolongement de la Conférence.

233. Un montant non renouvelable de 168 300 dollars est demandé aux fins de l'organisation des réunions suivantes, au titre desquelles la CESAO défraiera trois

participants par pays membres (spécialistes des questions sociales, économiques et environnementales) et certains experts régionaux :

a) Réunions consultatives régionales consacrées aux objectifs de développement durable et cadres institutionnels régionaux pour le développement durable (ces réunions se tiendront immédiatement après celles du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe. Une partie des crédits correspondant aux réunions de 2014 – frais de voyage de six participants – a été inscrite au titre du sous-programme 1 dans le projet de budget pour 2014-2015) (nombre de participants dont les frais seront pris en charge : 50; lieu : Le Caire);

b) Réunion régionale consacrée à la formulation de recommandations en matière de politiques et de programmes (une partie des crédits – frais de voyage de six participants – a été inscrite au titre du sous-programme 1 dans le projet de budget pour 2014-2015) (nombre de participants dont les frais seront pris en charge : 50; Lieu : Beyrouth);

c) Réunion du Mécanisme de coordination régionale en 2014, à l'appui de l'action menée dans le prolongement de la Conférence (nombre de participants dont les frais seront pris en charge : 3; lieu : Beyrouth).

Voyages du personnel

234. Un montant non renouvelable de 3 600 dollars est demandé pour permettre au personnel concerné d'assister et d'apporter une contribution de fond à la réunion consultative régionale consacrée aux objectifs de développement durable et à toute réunion de coordination interorganisations susceptible d'être organisée en préparation des réunions du Mécanisme de coordination régionale.

Services contractuels

235. Un montant non renouvelable de 23 200 dollars est demandé aux fins du recrutement de trois assistants au service des réunions (agents des services généraux, classes G-4 à G-6), qui seront chargés des préparatifs administratifs et logistiques des réunions susmentionnées, et de trois interprètes (classe II) pour la durée de chacune des réunions.

Fournitures et accessoires

236. Un montant non renouvelable de 1 500 dollars est demandé au titre de l'achat de classeurs, d'articles de papeterie, de badges, de plaques nominatives et de matériel d'enregistrement pour chacune des réunions susmentionnées.

Sous-programme 2. Développement social

237. L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division du développement social. Elle le fera conformément à la stratégie définie au titre du sous-programme 2 du programme 18 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Ressources supplémentaires nécessaires : 43 500 dollars pour l'exercice 2014-2015

Tableau 34
Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 2
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	5 193,8	–	5 193,8	–
Autres dépenses de personnel	33,8	–	33,8	–
Consultants et experts	173,5	–	173,5	39,9
Voyages du personnel	38,6	–	38,6	–
Services contractuels	–	–	–	3,2
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–
Dépenses de représentation	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	–	–	0,4
Total	5 439,7	–	5 439,7	43,5

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Consultants et experts

238. Un montant non renouvelable de 10 000 dollars est demandé aux fins du recrutement (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris) de consultants [A (P-3/P-4)] qui auront pour tâche d'établir des rapports sur le développement social en vue de l'actualisation de l'initiative arabe en faveur du développement durable, pour présentation lors de la réunion consultative du Comité du développement social de la CESAO et lors des réunions régionales ultérieures qui porteront sur les objectifs de développement durable et les cadres institutionnels régionaux pour le développement durable.

239. Un montant non renouvelable de 29 900 dollars est demandé aux fins de l'organisation d'une réunion consultative spéciale à l'occasion de laquelle le Comité du développement social débatera de l'initiative arabe en faveur du développement durable, en vue des réunions régionales qui porteront sur les objectifs de développement durable et les cadres institutionnels régionaux pour le développement durable.

Services contractuels

240. Un montant non renouvelable de 3 200 dollars est demandé aux fins du recrutement d'un assistant au service des réunions [agent des services généraux (Autres classes)] qui sera chargé des préparatifs administratifs et logistiques de la réunion consultative organisée à l'intention du Comité.

Fournitures et accessoires

241. Un montant non renouvelable de 400 dollars est demandé au titre de l'achat de classeurs, d'articles de papeterie, de badges, de plaques nominatives et de matériel d'enregistrement en vue de la réunion consultative organisée à l'intention du Comité.

Sous-programme 3. Développement économique et intégration

242. L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division du développement économique et de la mondialisation. Elle le fera conformément à la stratégie définie au titre du sous-programme 3 du programme 18 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Ressources supplémentaires nécessaires : 30 000 dollars pour l'exercice 2014-2015

Tableau 35

Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2012-2013	Différence	Prévisions révisées pour 2012-2013	Montant à prévoir pour 2014-2015
Consultants	459,9	–	459,9	30,0
Total	459,9	–	459,9	30,0

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Consultants

243. Un montant non renouvelable de 30 000 dollars est demandé aux fins du recrutement (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris) de consultants qui auront pour tâche d'établir un rapport sur le financement du développement durable dans la région arabe, qui sera présenté lors des réunions régionales où seront examinés politiques et programmes.

Sous-programme 4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale

244. L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division des technologies de l'information et des communications. Elle le fera conformément à la stratégie définie au titre du sous-programme 4 du programme 18 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Ressources supplémentaires nécessaires : 30 000 dollars pour l'exercice 2014-2015

Tableau 36
Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 4
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Consultants	191,6	–	191,6	30,0
Total	191,6	–	191,6	30,0

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Consultants

245. Un montant non renouvelable de 30 000 dollars est demandé aux fins du recrutement (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris) de consultants qui auront pour tâche d'établir un rapport sur les besoins en matière d'élaboration et de transfert de technologies dans la région arabe, qui sera présenté lors des réunions régionales où seront examinés politiques et programmes.

Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

246. L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division de statistique. Elle le fera conformément à la stratégie définie au titre du sous-programme 5 du programme 18 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

*Ressources supplémentaires nécessaires : 47 100 dollars
 pour l'exercice 2014-2015*

Tableau 37
Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 5
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Consultants et experts	158,2	–	158,2	39,9
Voyages du personnel	61,7	–	61,7	3,6
Services contractuels	–	–	–	3,2
Fournitures et accessoires	–	–	–	0,4
Total	219,9	–	219,9	47,1

Ressources nécessaires pour 2014-2015*Consultants et experts*

247. Un montant non renouvelable de 10 000 dollars est demandé aux fins du recrutement (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris) de consultants qui auront pour tâche d'établir un rapport sur les statistiques aux fins de l'actualisation de l'initiative arabe en faveur du développement durable, qui sera présenté lors de la réunion consultative organisée à l'intention du Comité de statistique de la CESAO et lors des réunions régionales ultérieures qui porteront sur les objectifs de développement durable et les cadres institutionnels régionaux pour le développement durable.

248. Un montant non renouvelable de 29 900 dollars est demandé aux fins de l'organisation d'une réunion consultative spéciale pour le Comité de statistique de la CESAO, au cours de laquelle il sera débattu de l'initiative arabe en faveur du développement durable en vue des réunions régionales sur les objectifs de développement durable et les cadres institutionnels régionaux pour le développement durable.

Voyages du personnel

249. Un montant non renouvelable de 3 600 dollars est demandé pour permettre au personnel concerné d'assister aux réunions régionales annuelles consacrées aux objectifs de développement durable et aux cadres institutionnels régionaux pour le développement durable qui se tiendront immédiatement après celle du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe.

Services contractuels

250. Un montant non renouvelable de 3 200 dollars est demandé aux fins du recrutement d'un assistant au service des réunions [agent des services généraux (Autres classes)] qui sera chargé des préparatifs administratifs et logistiques de la réunion consultative organisée à l'intention du Comité de statistique de la CESAO.

Fournitures et accessoires

251. Un montant non renouvelable de 400 dollars est demandé au titre de l'achat de classeurs, d'articles de papeterie, de badges, de plaques nominatives et de matériel d'enregistrement en vue de la réunion consultative organisée à l'intention du Comité de statistique de la CESAO.

Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement

252. L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Section des questions nouvelles et des questions liées aux conflits. Elle le fera conformément à la stratégie définie au titre du sous-programme 7 du programme 18 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

*Ressources supplémentaires nécessaires : 15 000 dollars
pour l'exercice 2014-2015*

Tableau 38

Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 7

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Consultants	199,4	–	199,4	15,0
Total	199,4	–	199,4	15,0

Ressources nécessaires pour 2014-2015*Consultants*

253. Un montant non renouvelable de 15 000 dollars est demandé aux fins du recrutement (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris) de consultants qui auront pour tâche de rédiger des chapitres à insérer dans les trois principaux rapports qui seront établis au titre du résultat objectif moyens de mise en œuvre. Ces chapitres feront ressortir les besoins existants en matière de gouvernance à la lumière des soulèvements politiques récents et en cours dans la région.

VIII. Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui

*Ressources supplémentaires nécessaires : 413 300 dollars
(98 500 dollars en 2012-2013 et 314 800 dollars en 2014-2015)*

Tableau 39

Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Programme de travail	180 178,3	98,5	289 178,3	314,8
Total	180 178,3	98,5	180 276,8	314,8

Tableau 40
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	59 157,0		59 157,0	
Autres dépenses de personnel	2 752,5		2 752,5	
Consultants	372,3		372,3	
Voyages du personnel	131,5		131,5	
Services contractuels	10 806,7		10 806,7	
Frais généraux de fonctionnement	102 464,6	80,0	102 544,6	273,3
Dépenses de représentation	5,1		5,1	
Fournitures et accessoires	2 360,5		2 360,5	
Mobilier et matériel	2 128,1	18,5	2 146,6	41,5
Total	180 178,3	98,5	180 276,8	314,8

Ressources nécessaires pour 2012-2013

Frais généraux de fonctionnement

254. Huit postes temporaires [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] sont demandés au titre du chapitre 9 du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le montant des ressources supplémentaires demandées, à savoir 80 000 dollars (comme indiqué aux tableaux 38 et 39 ci-dessus), correspond aux services centraux d'appui à fournir au titre du chapitre 29D, Bureau des services centraux d'appui, et aux huit postes temporaires affectés à cet effet au département concerné, à New York.

Mobilier et matériel

255. Un crédit non renouvelable d'un montant de 18 500 dollars couvrirait les besoins en mobilier et en matériel qui sont associés aux nouveaux postes temporaires.

Ressources nécessaires pour 2014-2015

Frais généraux de fonctionnement

256. Un crédit non renouvelable d'un montant de 273 300 dollars couvrirait le coût de services centraux d'appui, notamment la location de locaux pour 12 postes temporaires [2 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] affectés au département concerné, à New York.

Mobilier et matériel

257. Un crédit non renouvelable d'un montant de 41 500 dollars couvrirait les besoins en mobilier et en matériel associés aux nouveaux postes temporaires en 2014-2015.

IX. Chapitre 37. Contributions du personnel

*Ressources supplémentaires nécessaires : 829 000 dollars
(183 000 dollars en 2012-2013 et 646 000 dollars en 2014-2015)*

Tableau 41

Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Divers	451 086,8	183,0	451 278,5	646,0
Total	451 086,8	183,0	451 269,8	646,0

Ressources nécessaires pour 2012-2013

258. L'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 183 000 dollars couvrirait les contributions du personnel résultant des changements qu'il est proposé d'apporter à la rubrique Autres dépenses de personnel. Ce montant serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Ressources nécessaires pour 2014-2015

259. L'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 646 000 dollars couvrirait les contributions du personnel résultant des changements qu'il est proposé d'apporter à la rubrique Autres dépenses de personnel. Ce montant serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

X. Récapitulatif des incidences financières

260. Les incidences de la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes, soit un montant brut de 8 766 300 dollars (montant net : 8 583 300 dollars) pour l'exercice biennal 2012-2013, sont exposées de façon détaillée dans les tableaux 42 et 43 ci-dessous.

Tableau 42

Ressources supplémentaires nécessaires, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	616 654,5	1 793,8	618 448,3	1 169,0

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
9. Affaires économiques et sociales	148 979,3	3 483,5	152 462,8	5 207,6
18. Développement économique et social en Afrique	138 308,3	1 405,7	139 714,0	919,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	98 654,5	636,8	99 291,3	507,4
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	110 256,0	819,6	111 075,6	925,6
22. Développement économique et social en Asie occidentale	62 646,7	345,4	62 992,1	683,7
29D. Bureau des services centraux d'appui	180 178,3	98,5	180 276,8	314,8
37. Contributions du personnel	451 086,8	183,0	451 269,8	646,0
Total	1 806 764,4	8 766,3	1 815 530,7	10 373,4

Tableau 43
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>	<i>Montant à prévoir pour 2014-2015</i>
Postes	985 545,9	–	985 545,9	–
Autres dépenses de personnel	68 887,2	3 190,3	72 077,5	6 255,0
Consultants	5 918,4	1 077,9	6 996,3	894,7
Experts	9 352,8	1 365,0	10 717,8	959,9
Voyages des membres du comité d'experts	–	750,0	750,0	300,0
Voyages des représentants	2 810,4	1 136,7	3 947,1	444,4
Voyages du personnel	9 530,6	314,4	9 845	257,2
Services contractuels	51 787,1	506,0	52 293,1	209,6
Frais généraux de fonctionnement	136 355,5	80,0	136 435,5	310,3
Dépenses de représentation	182,6	–	182,6	–
Fournitures et accessoires	13 201,2	24,5	13 225,7	13,3
Mobilier et matériel	19 891,3	18,5	19 909,8	63,0
Subventions et contributions	52 214,6	–	52 214,6	–
Personnel temporaire pour les réunions	–	25,0	25,0	20,0
Autres services spécialisés	–	95,0	95,0	–
Divers	451 086,8	183,0	451 269,8	646,0
Total	1 806 764,4	8 766,3	1 815 530,7	10 373,4

XI. Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013

261. Aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 pour financer les activités supplémentaires demandées aux paragraphes 84, 86, 88, 180, 248, 249, 255, 256, 257 et 273 du document final. Il est impossible actuellement de déterminer, dans les chapitres pertinents dudit budget-programme, quelles activités pourraient être annulées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice biennal. Il faut donc prévoir l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 8 766 300 dollars pour l'exercice 2012-2013. On prendra une décision quant à l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 10 373 400 dollars pour l'exercice 2014-2015 lors de l'examen du projet de budget-programme s'y rapportant.

XII. Fonds de réserve

262. Il est rappelé que, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal pour le financement des dépenses additionnelles résultant d'activités prescrites par les organes délibérants non prévues dans le budget-programme. Selon cette procédure, si les dépenses additionnelles assignées dépassent les ressources disponibles du fonds de réserve, les activités concernées ne peuvent être mises en œuvre que moyennant la réaffectation de ressources initialement assignées à des domaines de moindre priorité ou des modifications apportées à des activités déjà prévues; à défaut de quoi, les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

XIII. Conclusion et décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

263. En résumé, l'Assemblée générale est priée :

a) **D'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires, à imputer sur le fonds de réserve, d'un montant de 8 766 300 dollars au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, qui se décompose comme suit : 1 793 800 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); 3 483 500 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales); 1 405 700 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique); 636 800 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); 819 600 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); 345 400 dollars au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale); 98 500 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui); 183 000 dollars au titre du chapitre 37 (Contributions du personnel), compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;**

b) De noter qu'un montant de 10 373 400 dollars sera inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui se décompose comme suit : 1 169 000 dollars au titre du chapitre 2; 5 207 600 dollars au titre du chapitre 9; 919 300 dollars au titre du chapitre 18; 507 400 dollars au titre du chapitre 19; 925 600 dollars au titre du chapitre 21; 683 700 dollars au titre du chapitre 22; 314 800 dollars au titre du chapitre 29D; 646 000 dollars au titre du chapitre 37, montant compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.
